

# LE PIGEON DISSIDENT

LE JOURNAL DES ÉTUDIANTS ET ÉTUDIANTES EN DROIT DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

*Bienvenue  
en droit.*



L'honorable Louis-Philippe Pigeon

# MOT DE L'ÉQUIPE

## MOT DE L'ÉQUIPE

### L'équipe du Pigeon Dissident

Félicitations. Vous l'avez fait. Grand-maman est fière de dire que sa petite-fille est en drouè. Papa ne manquera pas de dire à ses chums du 19e que son p'tit gars va devenir avôcâ. Vous allez peu à peu vous familiariser avec des termes bizarres ; obligations, usufruit, curatelle... pour les oublier une fois l'examen passé. Vous allez rencontrer des gens intéressants, des gens brillants, des gens de Brébeuf (ils ne sont pas si pires), des épais, des illuminés. Mais surtout, vous allez lire le Pigeon Dissident, le journal des étudiants en droit de l'Université de Montréal. Ce papier se veut un intermédiaire entre vous, votre opinion et le reste du monde. Il se veut un catalyseur de débats, un champion de la liberté d'expression. Alors que vous soyez un gauchiste bobo ou un fasciste respectueux, que vous ayez envie de parler droit, politique, art, sport ou autre, que vous écriviez bien ou mal (personne n'écrit mal, en passant), une chose vous unit : vous savez écrire. Alors, ne faites pas votre p'tit gêné, envoyez-nous votre œuvre et faites savoir au monde que la liberté d'expression, c'est pour tout le monde. N'hésitez également pas à passer au local du Pigeon, discussions intéressantes gens pas mal cools garantis.

**Bonne rentrée les amis !**

## TABLE DES MATIÈRES

Éditorial .....	3
Colonne du VP Comm .....	4
Chère moi de première année .....	4
Atone.....	4
Le notariat: voyage au cœur d'une profession méconnue.....	5
Favoriser l'autonomie chez les communautés autochtones.....	6
La chair illisible .....	7
La petite anglophone au nom francophone ou How To Survive A Cultural Linguistic Identity Crisis.....	8
Les Martyrs de la justice du <u>Balochistan</u> un an plus tard .....	9
Comités.....	10-12
En as-tu vraiment besoin? .....	12
Le droit constitutionnel à la Faculté d'hier à aujourd'hui .....	13
Ne lis pas entre mes lignes.....	14
Verdir son quotidien .....	15
La maison vide .....	15
Quand parler d'argent devient agréable (plus que tu pensais).....	16

## LE PIGEON DISSIDENT INC.

L'ÉQUIPE	CONTACT	À PROPOS
<p><b>Xavier Desrosiers</b> <i>Rédacteur en chef</i></p> <p><b>Émilie Paquin</b> <i>Directrice</i></p> <p><b>François Silvestre</b> <i>Gestionnaire au contenu-web</i></p> <p><b>Marie-Christine Plouffe</b> <i>Trésorière</i></p> <p><b>Nicolas Thiffault-Chouinard</b> <i>Directeur de la publicité</i></p> <p><b>Lydia Amazouz</b> <i>Correctrice en chef</i></p> <p><b>William Fradette</b> <i>Directeur artistique</i></p> <p><b>Sofia Panaccio</b> <i>Directrice de la logistique</i></p>	<p>A. 3200, Jean-Brillant, Suite A-2412 Montréal, Québec H3T 1N8</p> <p>W. <a href="http://www.pigeondissident.com">www.pigeondissident.com</a></p>	<p><b>Imprimerie</b> Hebdo Litho</p> <p><b>Dépôt légal</b> Août 2017 - Bibliothèque et Archives nationales du Québec</p> <p><i>Le Pigeon Dissident Inc.</i> est une corporation indépendante de l'Université de Montréal, composée d'étudiants de la Faculté de droit de l'UdeM. <i>Le Pigeon Dissident</i> est un journal mensuel ayant un tirage d'environ 1000 copies par mois.</p> <p>La rédaction n'est pas responsable des textes et photos reçus. Les opinions exprimées dans les textes de ce journal sont exclusives à l'auteur et ne sont pas nécessairement celles partagées par les membres de l'administration du Pigeon Dissident.</p> <p>La reproduction, même partielle, des articles et illustrations pris dans ce journal, est strictement interdite, sauf avec accord de la rédaction.</p> <p>Copy-rights Pigeon Dissident 2017.</p>

PROCHAINE DATE DE TOMBÉE

SEPTEMBRE 2017

SOUMETTEZ VOTRE TEXTE AU  
[WWW.PIGEONDISSIDENT.COM/PUBLIER](http://WWW.PIGEONDISSIDENT.COM/PUBLIER)

Ce journal est imprimé sur du papier  
Enviro100, fait de fibres 100% recyclées post-  
consommation et fabriqué au Québec.

## PLUS QUE DE LA SÉDUCTION

Xavier Desrosiers

*Rédacteur en chef*

Les lunettes rondes, il les a. Ses cheveux vous feront regretter de ne pas lui avoir déjà demandé le numéro de sa coiffeuse. Framé comme un gars qui s'en va se faire donner une volée par une mouche noire, le premier venu se demandera ce qu'il fait là, à parler à tout le monde. Mais au risque de tomber dans le cliché, vous savez ce qu'on dit : l'habit ne fait pas le moine.

Sire est en effet pas mal important au Parlement jeunesse, LA simulation parlementaire en vogue qui garnit bien un curriculum vitae. Il travaille chez les gros bonnets du centre-ville. Vous remarquerez qu'il est aussi à l'aise que Justin National pour vous faire la conversation, mais qu'il manœuvre l'art de la rhétorique comme Thomas Mulcair en Chambre (avec un peu plus de succès électoral, toutefois). Mesdames, messieurs, autres : voici le président de votre association étudiante, Simon DuPerron.

L'Association des étudiants en droit (AED) de l'Université de Montréal a, en gros, la mission de vous rendre heureux. Organisation d'événements, ressource quand on a envie de pleurer, gestion de vos cotisations, blabla... l'AED s'occupe de la vie quotidienne de toi, étudiant fraîchement sorti du Cégep avec une cote R pas mal cute et même de toi, vétéran universitaire au grandiose GPA. C'est le « gouvernement de la Fac », eux qui prétendent faire de la « politique étudiante. » Et l'équivalent du premier

ministre, c'est Simon.

Il a accepté de nous parler des dossiers chauds de l'année, avec l'aise d'un René Lecavalier qui parle de hockey. Survol des trucs à surveiller pour l'année à venir.

D'abord (évidemment), les initiations. Oups, les activités d'accueil. Car oui, probablement par désir de ne pas faire peur aux parents un peu trop poules et aux frileuses autorités universitaires et facultaires, on a changé le nom. Du côté de l'AED, on espère que cette toute petite modification va s'inscrire dans le changement de culture qu'on tente d'imposer à ces activités qui ont tant fait jaser l'an dernier. On dit avoir laissé la place à beaucoup d'activités à teneur sportive, activités lors desquelles on ne sera d'ailleurs pas obligés de boire de l'alcool, celle-ci pouvant être remplacée par des boissons non alcoolisées. Une initiative intéressante, mais suffisante dans un contexte où la pression des pairs joue gros ? Les juges seront de retour, mais ont été sélectionnés via un appel de candidatures, une première dans l'histoire de l'AED. Les candidats devaient écrire un bref texte dans lequel ils élaboraient sur les motifs qui les poussent à vouloir être juges. Cependant, le VP à la vie étudiante, Samuel Gray, a tout de même eu le loisir de choisir les candidats de manière arbitraire, sans consultation secondaire ou critères particuliers. On devra donc lui faire confiance si on espère avoir des gens qui allument un party mémorable, mais respectueux, plutôt que des bêtes victimes d'un pathologique manque d'attention comme cela s'est vu dans le passé. Enfin, et là wow, chapeau

bravo, Sam a eu une idée qui frôle le génie : des témoins actifs, membre de la PADDUM [1], seront présents tout au long des activités d'accueil pour intervenir en cas de malaise ou tout comportement jugé inapproprié. Ces « polices » ont reçu (tous comme les juges et les boosters en chef) une formation du BIMH [2] qui permettra de les outiller quant à la bonne manière d'agir en cas de dérapage. Bien joué. Les activités d'accueil semblent donc rendre bien nerveux les membres de l'AED, eux qui semblent vouloir à tout prix partir du bon pied pour ensuite se concentrer sur d'autres dossiers importants.

Parlant de ceux-ci, effleurons les dossiers académiques. On parle ici, notamment, du problème des psychostimulants (smartdrugs), ces cochonneries utilisées selon la légende par un nombre important d'étudiants en quête des notes de rêve. Le vice-président aux affaires externes, Antoine DiPietrantonio, s'attaquera aux problèmes en consultant les instances externes telles que la FAÉCUM, le décanat et le rectorat. On ne peut évidemment être contre une telle initiative, mais encore une fois ; est-il réellement possible de changer une telle culture ? Ce n'est pas le Tour de France. Côté imprimantes, la présidence était fière de nous annoncer qu'elle en était arrivée à une entente, et ce après de dures négociations et d'innombrables ramifications. Les étudiants seront donc en droit (!) d'imprimer 2000 copies par année (bien que ce nombre soit sujet à changement) avec de toutes nouvelles imprimantes, mais devront se procurer

leur propre papier, papier qui devra obligatoirement provenir de la Coop droit afin d'éviter des problèmes de bourrage.

Côté engagement social/communautaire, on reste timide, quoiqu'optimiste. Pour ce qui est du Fonds des projets spéciaux, cette cagnote qui permet de financer des initiatives étudiantes spontanées, on ne semblait pas convaincus de nous annoncer qu'il serait bonifié. On croise les doigts. Quant à la promesse, électorale toutefois, de mettre l'accent sur le rôle de l'AED comme étant un acteur communautaire et de changement social, on devra se fier à un champion. Le VP aux affaires externes devra en effet se charger d'amener différentes propositions à caractère communautaire en assemblée générale, la culture de l'implication extrascolaire n'étant pas particulièrement implantée chez les étudiants du bac.

L'AED 17-18 se veut à l'image de son président. On se dit accessible, sans toutefois prétendre pouvoir rejoindre en totalité TOUS les étudiants de la Fac. Ce discours franc et dépourvu de prétention est rafraîchissant dans un contexte où les attentes semblent élevées pour cette brigade de jeunes politiciens, dont la plupart en sont à leur premier diplôme universitaire. Faute de véritable révolution (jusqu'à présent) qui aurait coupé sec avec les exécutifs précédents, la nouvelle AED devra cependant miser gros si elle ne veut pas tomber dans une année statu quo qui tombera dans l'oubli. On nous a séduits. Maintenant, il faut nous rendre heureux.

[1] Pairs aidants en droit de l'Université de Montréal.

[2] Bureau d'intervention en matière d'harcèlement.



## LA COLONNE DU VP COMM UN ÉTÉ AVEC L'EXÉCUTIF DE VOTRE AED

### Président

Entre deux festivals de musique, Simon représente les membres de l'AED lors des négociations avec le SIUM (Service d'impression de l'Université de Montréal) pour trouver une solution à la problématique des imprimantes défectueuses à la bibliothèque de droit. Grâce à une nouvelle entente entre le FIEFDUM (Fond d'investissement étudiant de la Faculté de droit de l'Université de Montréal) et le SIUM, les membres de l'AED pourront bénéficier cette année d'un service d'impression leur permettant d'imprimer jusqu'à concurrence de 2000 pages et ce, sans augmentation de leur facture étudiant. Les modalités de ce nouveau service vous seront communiquées au mois de septembre. De plus, en collaboration avec tout le Comité exécutif, Simon s'est occupé de mettre sur pied une consultation électronique, lancée sur la page Facebook de l'Association afin de donner l'opportunité aux membres de s'exprimer sur divers facettes de la vie facultaire. Ce questionnaire, rempli par plus de 200 membres, permettra de récolter des données essentielles pour guider l'exécutif dans l'accomplissement de son mandat.

### Trésorier

Entre deux séances d'espagnol, Frédéric prépare la rentrée universitaire en force. Le nez dans ses livres, il consulte les cases budgétaires de l'an passé et rencontre les comités afin de se préparer à déposer le budget annuel de l'Association lors de l'assemblée annuelle d'automne, qui se tiendra le 4 octobre 2017.

### VP aux affaires administratives

Entre deux sorties de kayak, Laurence veille à la réservation des locaux pour l'année à venir. En plus de mettre à jour le Registraire des entreprises et de retrouver certaines de nos archives administratives, Laurence a coordonné l'organisation du Colloque des comités et de la Soirée d'accueil des nouveaux admis. Elle est également derrière une version bonifiée de l'envoi d'été (#leguidedesurviede60pages) permettant de préparer nos nouveaux étudiants à la vie universitaire et la création du tout nouveau Guide estival du Comité.

### VP aux communications

Entre deux soirées sur le bord du feu, Cédric travaille sur le développement de l'application mobile de l'AED afin de pouvoir mettre en ligne une première version lors de la Soirée d'accueil des nouveaux admis. En plus de mettre à jour le site web et les groupes Facebook, Cédric entreprend la création d'une colonne d'information dans le Pigeon Dissident, ainsi que le développement d'un calendrier électronique pouvant être partagé sur les réseaux sociaux.

### VP à la vie étudiante

Entre deux « road-trip » vers Montebello, Samuel nous a concocté de légendaires activités d'accueil. Samuel innove cette année en variant les activités et les lieux où se déroulent cette semaine inoubliable. Afin de contribuer au changement de culture entamé par l'Université de Montréal, Samuel recrute une équipe de témoins actifs qui seront présents, pour une première fois, lors de nos activités d'accueil.

### VP aux affaires académiques

Entre deux promenades au Vermont, Sarah travaille sur la mise à jour du Guide académique de l'AED. En plus de renouveler le service de mentorat, Sarah prépare le terrain pour la création d'un nouveau service destiné aux étudiants en situation de difficulté linguistique : le centre d'aide en français écrit de l'AED.

### VP aux relations professionnelles

Entre deux visites de cousins français, Marie-Ève a su remplir les coffres de notre association étudiante grâce aux généreuses commandites de nos partenaires. En plus de consolider les partenariats existants, de nouveaux partenariats ont été développés, tant avec des organismes juridiques que non juridiques. Une avancée majeure : la distribution de Codes civils gratuits aux nouveaux étudiants!

### VP au développement de carrière

Entre deux terrasses de la rue Bernard, Marion organise la première conférence publique de l'AED 2017-2018 afin de répondre aux questions des nouveaux admis au Barreau. (Avis aux intéressés, le Powerpoint de cette conférence est disponible sur notre site web!) En collaboration avec les comités, 8 activités du cercle des activités pratiques de l'AED seront offertes aux étudiants cette année.

### VP aux affaires externes

Entre deux spectacles du Festif de Baie St-Paul, Antoine représente l'AED lors de la création de la FEDQ (Fédération des étudiantes et des étudiants en droit du Québec). Les externes de toutes les associations participantes se sont rencontrés afin d'échanger leur vision du nouveau véhicule de revendication. Antoine poursuit également la rédaction du cahier de position de l'AED. Il devrait nous présenter ce document en AG cet automne.

*Si vous avez des questions, ou si vous voulez simplement tester les divans les plus confortables de l'Université, n'hésitez pas à venir nous voir au local A-2414.*

*L'exécutif de l'AED 2017-2018 vous souhaite une bonne rentrée!*

## CHÈRE MOI DE PREMIÈRE ANNÉE

Andrea Roulet

*Co-chef du PADUM*

Chère moi de première année,

Félicitations ! Tu as été admise au fameux baccalauréat en droit! À ce point-ci, sans même aller plus loin, tu es membre d'un groupe d'individus de la société très accomplis.

Les initiations, ah, je m'en rappelle bien. Je sais que tes mains sont moites et que tu es entourée par des visages inconnus. Tu te demandes si ce sera difficile de te faire des amis alors que c'est déjà difficile de t'exprimer en français. Vont-ils te juger pour ton accent ? As-tu vraiment besoin d'amis dans le programme ? Vas-tu te convaincre que tu n'as pas besoin d'essayer de te faire des amis comme tu en as déjà beaucoup ? Comme tu en as beaucoup, tu n'as pas besoin d'aller aux initiations.

Chère moi de première année,

Ça fait trois semaines que les cours ont commencé. Les intras sont dans trois semaines, mais tu n'as pas vraiment pensé à tes études. En fait, ça fait maintenant 18 jours que tu n'as pas dormi. Tu le sais parce que tu les comptes sur un papier dans ta chambre. Chaque jour, tu bois au moins quatre cafés, mais que fais-tu des repas ? En fait, ils sont absents comme tu n'as plus d'appétit. Avant, tu allais au yoga deux fois par semaine, mais ça fait maintenant six jours que tu as décidé d'arrêter. Tu es persuadée que tu ne pourras pas faire une session sans pleurer sans savoir pourquoi. Tu ne vois plus la lumière. Tu te couches ce soir en pensant que si tu ne te réveilles pas demain matin, ce ne serait pas la pire des choses.

Chère moi de première année,

Novembre. Ça fait deux semaines que ta mère t'a forcée à te peser. Vous avez pleuré ensemble pendant trois heures. Par contre, tu ne pouvais répondre à ses questions. « Mais pourquoi tu te sens déprimée ? Pourquoi ne m'as-tu rien dit ? As-tu eu peur de me parler ? » Quatre ans plus tard, maman, je te dis que j'avais honte. Comment ça, moi, une jeune femme de 22 ans avec des résultats académiques incroyables, une athlète de niveau compétitif dans plusieurs sports, bref, une personne avec une vie facile en comparaison avec celle de plusieurs individus sur la planète, j'étais rendue ici ? J'ai honte parce que je ne pensais pas avoir le droit d'être triste.

Chère moi de première année,

Fin décembre, ça fait maintenant plus de six semaines que tu parles avec quelqu'un. Tu as maintenant validé ta tristesse et ton anxiété. Tu sais que ça ne crée pas de distinctions entre un individu et un autre. La dépression affecte tout le monde. Je te le dis, moi de première année, que ça ne va pas te briser. En fait, dès le moment où tu commences à en parler avec quelqu'un, tu commences le vrai travail. Tu fais tes exercices, avec la même intensité et détermination que l'effort que tu mettais

autrefois dans un sport, mais cette fois-ci pour travailler sur toi, pour améliorer ton état psychologique, pour sortir de cet espace noir et pour voir la lumière. Dès que tu as commencé à parler avec quelqu'un, tu t'es rendue compte que c'était possible et que tout allait bien aller.

Chère moi de première année,

Je te remercie de t'être donnée la chance de t'améliorer. Je te remercie d'être allée parler avec quelqu'un. Je te remercie d'avoir compris que la meilleure chose que tu pouvais faire était de parler avec quelqu'un. Je te remercie de ne pas abandonner ton désir de travailler dans le domaine de tes rêves même si tes notes de la première session ont été horribles. Je te remercie d'avoir persévéré et d'avoir complété le baccalauréat même quand tu as été en retard après avoir abandonné quatre cours suite à la recommandation de ton médecin. La personne que tu seras dans quatre ans te remercie de tout son cœur pour avoir pris la meilleure décision de ta vie, même meilleure que celle d'entrer au baccalauréat en droit à l'Université de Montréal : la décision d'aller parler avec quelqu'un. Merci de l'avoir fait.

*Andrea est étudiante au JD et elle est co-chef du PADUM, un service d'écoute active par et pour les étudiants en droit ouvert de 9h à 17h du lundi au jeudi et de 9h à 12h45 le vendredi au local A-9565-9. N'hésitez pas à venir à notre rencontre ; nous sommes là pour vous.*

## ATONE

### Jad Elmahboubi

Nous ne connaissons que les apparences et cela nous suffit. L'habit ne fait pas le moine, mais tous les moines portent l'habit. La caverne de Platon est celle d'Ali Baba. Nous amassons des possessions qui nous possèdent et aimons des biens qui nous font du mal. Notre volonté n'y peut rien changer, car nos désirs sont désordre.

Prêter serment n'est qu'un prêt, et il nous tarde qu'il nous revienne. Nous parlons de parole d'honneur pour oublier celles de déshonneur. Tout est calculé. Nos excuses sont inintéressantes, toujours intéressées. Si la vérité n'est qu'un mensonge, le mensonge est vrai. Si le bonheur n'est plus qu'un songe, le réel effraie.

Nos péchés s'accumulent et nous n'avons de remords que lorsque s'approche la mort. Mais, puisqu'il nous est impossible de ne pas fauter, devons-nous nous en repentir ? Quand la coupe est pleine, on ne peut la renverser.

Nous nous laissons aller, mais n'allons nulle part. Nous n'avons rien à perdre, mais rien à gagner. Le temps passe et ne repasse pas. Cette vie n'est qu'un test. Et chaque jour qui passe est un de moins qu'il nous reste.

Qui est l'homme ? Il se trompe et il nous trompe, il hait son prochain, mais il est son prochain. Combien de temps encore tentera-t-il d'atteindre les astres ? Il est la poussière de la Terre, pas celle des étoiles. De la première aurore au dernier

crépuscule, tout fut écrit. Du grain de poussière à l'immense univers, tout fut décrit. Sa vie durant, l'homme se veut utile. Nous vivons en vain, nous mourrons pour rien; tout est futile.

Combien de jours ont déjà passé ? Combien, avant d'être des trépassés ? Se réveiller n'est qu'un cauchemar. Nous coulons, mais larguons les amarres. Rien ne peut étancher la sécheresse de nos âmes. Nos peines sont moins vaines que nos passions. Les pluies sont les larmes versées depuis la Création.

## LE NOTARIAT: VOYAGE AU CŒUR D'UNE PROFESSION MÉCONNUE

Gregory Leone

*Vice-président aux commandites,  
Comité Droit notarial*

À côté des fonctionnaires qui concilient et qui jugent les différends, la tranquillité appelée d'autres fonctionnaires, qui, conseils désintéressés des parties, aussi bien que rédacteurs impartiaux de leur volonté, leur faisant connaître toute l'étendue des obligations qu'elles contractent, rédigeant ces engagements avec clarté, leur donnant le caractère d'un acte authentique et la force d'un jugement en dernier ressort, perpétuant leur souvenir et conservant leur dépôt avec fidélité, empêchent les différends de naître entre les hommes de bonne foi et enlèvent aux hommes cupides avec l'espoir du succès, l'envie d'élever une injuste contestation. Ces conseils désintéressés, ces rédacteurs impartiaux, cette espèce de juges volontaires qui obligent irrévocablement les parties contractantes, sont les notaires. Cette institution est le notariat. [1]

L'extrait ci-haut provient du discours prononcé par le conseiller d'État Pierre-François Réal au corps législatif français lors des débats entourant l'adoption de la *Loi du 25 ventôse an XI*. Cette loi, adoptée en 1803 sous le Consulat de Napoléon Bonaparte, est considérée comme le point de départ du notariat moderne. Dans l'imaginaire québécois, aller consulter un notaire signifie l'achat d'une maison, faire son testament et obtenir divers conseils de nature juridique concernant la famille, les affaires et les finances. Pourtant, le notariat est bien plus que les domaines de droit substantiel auquel il est traditionnellement associé. L'objet de cet article est de démystifier plusieurs choses concernant cette profession trop souvent méconnue du grand public et des étudiants en droit. Pour ce faire, j'expliquerai, dans un premier temps, l'histoire de la profession et en quoi le notariat québécois peut être qualifié de plus vieille profession en Amérique du Nord. Dans un deuxième temps, j'exposerai les caractéristiques du notariat québécois afin de mieux cerner les

contours de la profession. Finalement, les atouts du notariat dans le contexte juridique actuel seront présentés.

### 1. Histoire de la profession

L'invention de l'écriture, il y a environ 5500 ans, a opéré une inflexion dans l'histoire humaine, en ce sens que dans les siècles qui vont suivre, l'écriture est rapidement devenue un support pour conserver les volontés des sociétés humaines pour la postérité. Ce développement de l'écriture a eu pour corollaire l'émergence de lettrés qui avaient pour tâche de transcrire les volontés du souverain et des parties impliquées dans des activités de nature économique. Un exemple probant de cela est le scribe de l'Égypte ancienne. Toutefois, les origines lointaines du notariat remontent plutôt à l'Antiquité romaine [2]. Au Moyen-âge, l'institution se perpétue et épouse les contours du système féodal, système caractérisé par un éclatement des pouvoirs. De ce fait, il y a avait des notaires royaux, des notaires seigneuriaux et des notaires apostoliques. Le notariat latin, tel qu'on le connaît aujourd'hui, fut rendu possible par la *Loi du 25 ventôse an XI*, promulguée en 1803. Cette loi a consacré le notaire comme un officier public nommé par l'État et chargé de recevoir des actes authentiques. Le notariat moderne a donc émergé de France.

Le notariat québécois est l'héritier du notariat français antérieur à la Révolution. Ses origines remontent au début de la Nouvelle-France, à l'époque de la compagnie des Cent-Associés. La réorganisation de la Nouvelle-France en colonie royale en 1663 a apporté des changements importants à la profession. En effet, la principale conséquence était que le gouverneur de la colonie aurait la responsabilité de nommer les notaires. Ces derniers avaient le monopole des services juridiques au Québec, et ce jusqu'à la conquête britannique. On peut considérer l'ordonnance royale de 1733 comme le premier code du notariat québécois parce qu'on y retrouvait les éléments suivants concernant les responsabilités du notaire: consigner l'identité et la qualité des parties, recueillir leur signature et leurs déclarations, faire la lecture de l'acte, mentionner la date de réception des consentements et conserver les minutes [3]. Même si la conquête a provoqué quelques années d'incertitude au sujet de la survie du notariat, l'Acte de Québec de 1774 a clarifié la situation en maintenant le droit privé français en territoire québécois [4].

Durant le régime britannique, les notaires étaient toujours nommés par le gouverneur, mais le gouverneur français laissa place à un gouverneur anglais. Un changement provoqué par la conquête a été l'introduction de la profession d'avocat en territoire québécois. Autrement dit, le notaire avait désormais un compétiteur dans le monde juridique. La loi organique du 28 juillet 1847 a entraîné la séparation entre le notariat québécois et l'État par l'instauration de trois chambres professionnelles. Ces trois chambres se situaient dans trois villes, soit Montréal, Québec et Trois-Rivières, et avaient la responsabilité de nommer et de surveiller les notaires. Finalement, en 1870, les trois chambres se sont regroupées pour former

une seule chambre professionnelle pour tout le Québec. En 1948, l'Union internationale du notariat est fondée et, à cette époque, elle était composée de 19 pays. La Chambre des notaires du Québec fait partie des membres fondateurs de cette association. En 2016, l'Union internationale du notariat comprend 87 pays membres, ce qui fait du notariat une profession bien implantée à l'échelle internationale.

### 2. Caractéristiques du notariat québécois d'aujourd'hui

La *Loi sur le notariat* [5] et ses règlements régissent la profession de notaire au Québec. L'article 10 de cette loi prévoit que le notaire est un officier public, collabore à l'administration de la justice et est un conseiller juridique. Toujours dans ce même article, il est précisé que le notaire, en sa qualité d'officier public, a pour mission de recevoir des actes juridiques auxquels des parties doivent ou veulent conférer un caractère d'authenticité. Deux rôles sont donc dévolus au notaire, soit celui d'officier public et celui de conseiller juridique. L'article 11 de la *Loi sur le notariat* consacre le devoir d'impartialité du notaire lorsqu'il agit comme officier public. Le notaire doit donc équilibrer les intérêts en jeu lorsque deux parties se présentent devant lui pour qu'il prépare un acte juridique authentique. L'acte notarié est une condition *sine qua non* de validité dans certains cas prévus dans le Code civil du Québec, comme le contrat de mariage (art. 440 C.c.Q.), la donation (art. 1824 C.c.Q.) et l'hypothèque immobilière (art. 2693 C.c.Q.). Dans d'autres cas, le Code civil prévoit que l'acte notarié est un choix parmi d'autres tels que le testament (art. 712 et 716 C.c.Q.), la constatation d'offres réelles (art. 1575 C.c.Q.), la subrogation consentie par le débiteur (art. 1655 C.c.Q.) et le mandat d'inaptitude (art. 2166 C.c.Q.). L'article 2814 (6) C.c.Q. prévoit que l'acte notarié bénéficie d'un caractère authentique. Un acte authentique fait preuve à l'égard de tous de l'acte juridique qu'il renferme et des déclarations des parties s'y rapportant (art. 2819 C.c.Q.). Cette preuve à l'égard de tous est l'avantage indéniable de l'acte authentique par rapport aux autres types d'écrits constatant un acte juridique. L'acte notarié apporte donc une sécurité juridique à ce qu'il constate. L'acte notarié québécois, contrairement à son homologue français, n'a pas de force exécutoire, c'est-à-dire qu'un acte notarié constatant une créance certaine liquide et exigible ne constitue pas un titre exécutoire menant à l'exécution forcée [6].

La vision du notariat est non litigieuse par essence. Le notaire cherche donc, par son écoute, son dynamisme et sa compréhension, à prévenir les différends et à rédiger des documents concis et précis destinés à être sans ambiguïté [7]. Au Québec, le notaire est associé aux événements heureux de la vie comme l'achat d'une maison, la constitution d'une entreprise et la planification du patrimoine. Il est aussi associé à un événement moins heureux lors de l'ouverture d'une succession, mais il contribue à transmettre le patrimoine d'une génération à l'autre. Dans le tissu social québécois, le notaire est considéré

comme le juriste de proximité et dispose d'un grand capital de sympathie auprès de la population [8].

### 3. Les atouts du notariat dans le contexte actuel

La situation juridique québécoise peut être décrite par ces deux éléments: l'inflation législative et l'excessive judiciarisation des rapports entre les individus [9]. Le premier élément a pour effet de faire du droit une sorte de labyrinthe où les justiciables perdent le Nord, tandis que le deuxième, lui, met sous pression les tribunaux. Le législateur québécois a fait un premier pas pour régler l'excessive judiciarisation en promulguant un nouveau *Code de procédure civile*. En effet, le premier article du N.C.p.c. prévoit que les parties doivent considérer les modes privés de prévention et de règlement des différends avant de s'adresser aux tribunaux. Les notaires, en raison de leur culture axée sur la prévention, sont fort bien placés pour être au cœur de cette importante réforme judiciaire. Les notaires, en tant que juristes de proximité, peuvent donc être les intermédiaires de première ligne entre les justiciables et le système judiciaire.

Le devoir de conseil des notaires les place dans une bonne position pour être la source privilégiée d'information des citoyens concernant leurs droits et obligations, ce qui contribuera à tempérer les effets négatifs de l'inflation législative [10]. Le notariat dispose d'atouts importants dans le contexte actuel, pourvu qu'il se souvienne qu'il se définit non pas par des domaines de droit substantiel, mais par une philosophie de la pratique juridique [11]. Cette philosophie axée sur la prévention, la convivialité et la réflexion parle aux citoyens qui se sentent étrangers devant les méandres du système judiciaire. Le notariat pourrait avoir pour figure mythologique le personnage de Nestor dans *Illiade* et *Odyssée*. Nestor, vieux roi de la ville de Pylos, était fort apprécié de tout le monde en raison de ses conseils judicieux qui permettaient de désamorcer des situations potentiellement litigieuses. En fin de compte, le notariat pourrait avoir pour devise cette maxime provenant du droit romain: le droit est l'art du juste et de l'équitable.

[1] <http://www.notaires.paris-idf.fr/valeurs-et-histoire-du-notariat/les-services-apportés-par-le-notaire>.

[2] Georges Sylvestre, «Les notaires, de l'antiquité à nos jours», (1955) 1-2 C.de.D. 183, 184-188.

[3] Naïvi CHIKOC BARREDA, «Le notariat au Québec: rupture et continuité dans la tradition civiliste», (2015) 24-1 *Dereito* 29, 32.

[4] Id.

[5] RLRQ, c. N-3.

[6] N. CHIKOC BARREDA, préc., note 3, 39.

[7] Jean LAMBERT, Une vision d'avenir pour une profession millénaire, Conférence Roger-Comtois, Chaire du Notariat, Éditions Thémis, Montréal, 2002, p. 20-22.

[8] Id., p. 22.

[9] Jean MORIN, «Le développement du droit et l'évolution du notariat: l'objectif de justice est-il atteint?», (2001) 42-3 C.de.D. 487,493-494.

[10] J. LAMBERT, préc., note 7, p. 37.

[11] Je reprends ici les propos d'Alain Roy dans la revue *l'Entracte* de l'été 2017 aux pages 16 et 17 (volume 26-2).



## FAVORISER L'AUTONOMIE CHEZ LES COMMUNAUTÉS AUTOCHTONES...

Viviane Beauregard  
*Comité Droit Autochtone*

En juin dernier, la *Loi modifiant le Code civil et d'autres dispositions législatives en matière d'adoption et de communication de renseignements* (ci-après « la nouvelle loi sur l'adoption ») a été adoptée. Cette nouvelle loi aura pour effet de mettre fin à l'application homogène des lois en matière d'adoption sur l'ensemble du territoire québécois. Pour les communautés autochtones, cela signifie que l'État québécois reconnaît finalement l'adoption coutumière, cette pratique qui se distingue de l'adoption plénière, notamment par le fait qu'elle ne vise pas à rompre un lien de filiation pour le remplacer.

Au Canada, l'adoption coutumière est pratiquée par les Inuit et les Premières Nations. Ceci étant, les pratiques varient d'une communauté à l'autre. Par exemple, chez les Inuit du Nunavik, on explique que cette pratique fait partie intégrante de leur culture et qu'elle repose principalement sur le don volontaire d'un enfant à un membre de la famille élargie [1]. L'ajout d'un lien de filiation plutôt que son remplacement vise à maintenir les liens de l'enfant avec ses parents d'origine, avec lesquels il entretient des contacts réguliers [2]. La pratique se caractérise par différentes formes allant d'un gardiennage temporaire à l'adoption permanente et s'inscrit « dans une vision holistique qui prend en compte l'intérêt de la famille, de la communauté et de la nation » [3]. Chez les Innus, les termes désignant les enfants adoptés, soit « *ne kupaniem* » (masculin) et « *ne kupanishkuem* » (féminin), signifient « un enfant que l'on garde temporairement » [4]. Toutefois, tout comme chez les Inuit, l'adoption peut également être permanente dépendamment de la situation vécue par chaque famille. Les

raisons qui expliquent l'adoption coutumière d'un enfant peuvent également varier d'une communauté à une autre. Chez les Inuit, l'on considère notamment les difficultés familiales ou financières, une grossesse adolescente ou rapprochée, le désir de vouloir consoler un couple infertile, ou encore « une inégalité dans la distribution des genres au sein de la famille. » [5]

Les communautés autochtones revendiquent la reconnaissance de l'adoption coutumière depuis environ 35 ans au Québec. À cet effet, on explique que la réforme du *Code civil du Québec* en droit de la famille ainsi que l'adoption des différentes lois en matière d'adoption et de protection de la jeunesse au début des années 80 ont été néfastes pour les communautés autochtones [6]. Ces lois ont eu pour effet de remettre en question l'application des coutumes ancestrales en matière de filiation, en plus d'être une intrusion dans la gestion des familles autochtones [7]. Sébastien Grammond et Christianne Guay (qui sont-ils?) soutiennent pour leur part que l'application homogène de ces lois à l'ensemble du Québec est problématique dans la mesure où les enfants autochtones sont surreprésentés à toutes les étapes d'intervention de protection de la jeunesse [8]. Or, ces lois avaient pour effet pervers de placer les enfants autochtones dans des familles non-autochtones, poursuivant ainsi la même logique que celle des pensionnats : « Un enfant autochtone qui fait l'objet d'un placement n'est pas seulement retiré de sa famille, il est aussi privé d'accès à sa culture, à sa langue maternelle et à sa communauté. » [9] Les deux auteurs expliquent également que les juges québécois ont eu tendance à favoriser davantage le principe de l'intérêt de l'enfant plutôt que de reconnaître les pratiques de l'adoption coutumière [10]. Difficile de soutenir que le maintien de ce cadre législatif en matière d'adoption favorisait un véritable processus de réconciliation avec les Peuples autochtones.

Malgré cela, il faudra tout de même attendre de voir les différents effets que la nouvelle loi aura sur les différentes communautés autochtones. À la lecture des nouvelles dispositions qui seront prévues au *Code de procédure civile*, le Directeur de l'État civil devra considérer l'adoption coutumière autochtone s'il

estime que cette mesure « est susceptible d'assurer l'intérêt de l'enfant et le respect de ses droits » [11]. Pour le moment, il est difficile de confirmer si le fait d'octroyer plus de pouvoir au Directeur de l'état civil en matière d'adoption coutumière aura pour effet de rompre avec le privilège accordé au principe d'intérêt de l'enfant dans la jurisprudence actuelle, tel que présenté par Sébastien Grammond et Christianne Guay.

Chose certaine, ce nouveau cadre législatif semble transformer des coutumes souples en règles rigides. En effet, les nouvelles dispositions envisagées pour le *Code civil du Québec* prévoient notamment que « l'autorité qui délivre un certificat d'adoption coutumière autochtone le notifie au Directeur de l'état civil dans les 30 jours de sa délivrance » [12]. Pourtant, il est connu que chez les Inuit, l'adoption coutumière « repose principalement sur une tradition orale et ne nécessite aucune intervention de l'État ou des tribunaux » [13]. En effet, on explique que la pratique se veut flexible et adaptée aux particularités de chaque situation. Pour les Innus, l'adoption coutumière se caractérise également par une très grande liberté laissée aux individus d'organiser leurs relations familiales comme ils l'entendent : « Tous les participants décrivent ces transferts comme un processus informel, sans papiers, qui découle d'une entente ou d'un consensus entre les parties intéressées » [14]. La nouvelle loi sur l'adoption aura donc certainement pour effet de transformer les différentes pratiques, alors que chaque communauté ou nation autochtone devra désigner une autorité compétente pour délivrer un certificat d'adoption coutumière [15]. Le Directeur de l'État civil reste l'entité québécoise qui devra surveiller la pratique dans les différentes communautés autochtones grâce à l'octroi de nouveaux pouvoirs discrétionnaires. Malgré qu'on l'on doive se réjouir de l'adoption de cette nouvelle loi, il reste difficile de dire que l'on rompt officiellement avec une pratique paternaliste; plutôt que de simplement reconnaître une pratique coutumière autochtone, on la réglemente!

[1] Béatrice Decaluwe et al., « L'adoption coutumière chez les Inuit du Nunavik : ses spécificités et conséquences sur le développement de l'enfant », (2016) 25 *Enfance et familles autochtones*, par. 20

[2] *Id.*, par. 25

[3] *Id.*, par. 12

[4] Sébastien Grammond et Christianne Guay, « Comprendre la normativité innue en matière d'adoption et de garde coutumière », (2016) 61 *McGill Law Journal*, p. 899

[5] Béatrice Decaluwe et al., préc., note 1, par. 14-15

[6] Anne Fournier, « L'adoption coutumière autochtone au Québec : quête de reconnaissance et dépassement du monisme juridique », (2011) 41 *Revue générale de droit*, p. 709-710

[7] *Id.*

[8] Sébastien Grammond et Christianne Guay, préc., note 4, p. 888

[9] *Id.*, p. 899

[10] *Id.*, p. 889

[11] Loi modifiant le Code civil et d'autres dispositions législatives en matière d'adoption et de communication de renseignements, projet de loi no. 113 (Sanctionné - 16 juin 2017), 1<sup>re</sup> session, 41<sup>e</sup> légis. (Qc), art. 61

[12] *Id.*, art. 1

[13] Béatrice Decaluwe et al., préc., note 1, par. 13

[14] Sébastien Grammond et Christianne Guay, préc., note 4, p. 899

[15] Loi modifiant le Code civil et d'autres dispositions législatives en matière d'adoption et de communication de renseignements, préc., note 10, art. 7.

## FEMMES ET DROIT

En cette nouvelle année scolaire qui commence, le Comité Femmes et Droit vous a préparé une petite présentation des membres de l'équipe et de leurs intérêts.

Si vous vous reconnaissez dans ces enjeux ou simplement si vous voulez en apprendre davantage sur ceux-ci, n'hésitez pas à communiquer avec nous ! Vous pouvez aussi vous abonner à notre page Facebook au [www.facebook.com/comitefemmesetdroit](http://www.facebook.com/comitefemmesetdroit) où plus de 1000 étudiantes et étudiants partagent entre eux des nouvelles, des événements, des lectures intéressantes et plus encore en lien de près ou de loin avec les femmes et le féminisme.

Tu es en première année et tu veux t'impliquer? Restes à l'affût de nos publications, car nous tiendrons des entrevues en début d'année pour le poste de VP Première année !

Dans l'intervalle, nous souhaitons à toutes et à tous une excellente rentrée !

**Léa Boutrouille - Présidente**

Léa s'intéresse à la participation politique et démocratique des femmes, aux manifestations de solidarité entre femmes de divers milieux et à la modulation des espaces publics en fonction des réalités spécifiques aux femmes.

**Lydia Amazouz - VP Logistique**

Parmi les intérêts de Lydia se trouvent la conciliation travail-famille des femmes, la place des femmes dans les domaines traditionnellement masculins, plus particulièrement dans le domaine des technologies, ainsi que la violence faite aux femmes.

**Léa Bacon - VP Communications**

Léa accorde une grande importance aux enjeux spécifiques aux femmes en situation d'itinérance, aux conditions d'incarcération des femmes (notamment des femmes racisées, ici et aux États-Unis) et aux problématiques vécues par les personnes trans et intersexes.

**Sophie Lacoursière - VP Relations externes**

Sophie est préoccupée par les différents enjeux sociaux et juridiques liés à la cyberviolence et au cyberharcèlement, la place des femmes dans les milieux traditionnellement masculins (ex.: Isabelle Hudon) et la précarité des femmes immigrantes.

**Janet Manengue - Secrétaire**

Janet est intéressée par ce qui touche à la représentation de toutes les étudiantes de l'Université, peu importe leur sexe, leur race, leur ethnie ou leur orientation sexuelle et la représentation de la diversité culturelle par les comités de la Faculté.

**Gabrielle Mathieu - Trésorière**

Ce qui motive Gabrielle est la participation en classe des étudiantes en droit, les enjeux touchant les femmes et la gouvernance, la santé des femmes et les problématiques vécues par les femmes autochtones.

Une seule adresse pour nous rejoindre : [femmesetdroit.udem@gmail.com](mailto:femmesetdroit.udem@gmail.com)

## LA CHAIR ILLISIBLE

Ulric Caron  
Comité Pro Bono

« De nos jours, garantir l'accès à la justice constitue le plus grand défi à relever pour assurer la primauté du droit au Canada. [...] La plupart des Canadiens n'ont pas les moyens d'intenter une action en justice lorsqu'ils subissent un préjudice ou de se défendre lorsqu'ils sont poursuivis ; ils n'ont pas les moyens d'aller en procès. »

Hryniak c. Mauldin

L'arrêt *Jordan* a suscité plus d'une discussion autour d'une sangria cet été, que ce soit entre juristes ou justiciables, l'arrêt *Jordan*, confirmé vigoureusement par *Cody* tout récemment, à donner un cadre à l'application de l'al.11 b) de la *Charte*. Un cadre qui a fait réagir, en bien et en mal, mais toujours sous le même débat : l'accès à la justice et les délais déraisonnables en matière criminelle.

On apprenait dans les journaux à la moitié de l'été que l'arrêt *Jordan* a eu l'effet escompté : les procès au criminel s'accélérent... aux dépens des procès relevant du droit civil<sup>[1]</sup>. Le juge en chef de la Cour supérieure du Québec, Jacques R. Fournier, confiait au *Devoir* qu'il devait « prêter » des juges civils aux chambres criminelles, une situation qui engendrait inévitablement des délais au civil, particulièrement en matière familiale. Dans un système aux ressources limitées, mais aussi extrêmement changeant comme celui de la justice, l'inquiétude d'un accès plus restreint à la justice, d'un domaine au détriment d'un autre, demande un ajustement complet. L'Association du barreau canadien a d'ailleurs rendu, il y a quelques mois, 10

meilleures façons de contribuer à réduire les délais des tribunaux, mais les délais ne sauraient représenter l'ensemble de la problématique que traverse le système judiciaire.

Peu de phrases résonnent autant que ceux de « l'accès à la justice », nouveau mantra murmuré partout, que ce soit dans la presse ou la télévision. De jour en jour, les médias abondent sur cet « accès » à la justice, une justice à première vue institutionnelle, à l'ombre des procédures onéreuses qu'encaissent les justiciables, des plus fragiles aux mieux nantis. Ces mots ont pourtant un sens encore indéfini. Que comporte vraiment « l'accès à la justice », expression galvanisée au point qu'elle soit devenue une évidence au sujet de laquelle tout le monde s'accorde pour dire qu'elle souffre d'un grave problème, sans pour autant y voir de coupables réels ou de solutions tangibles?

Le premier problème à l'accès à la justice est indéniablement au niveau financier. Rappelons d'abord que l'aide juridique aux employés payés au salaire minimum existe depuis seulement un peu plus d'un an. À l'heure actuelle, un citoyen ayant un revenu de 20 475\$ par année (soit une personne payée au salaire minimum à raison de 35h par semaine) sera admissible à l'aide juridique. Évidemment, nul besoin de décrire en quoi un employé payé au salaire minimum ne peut supporter un procès pouvant aller très facilement jusqu'à plusieurs milliers de dollars. Au-dessus de ce revenu, le citoyen devra payer lui-même son avocat. L'impasse financière que peut constituer un procès est une première barrière, de laquelle peut découler bien plus qu'une perte d'argent, mais également une perte de droits.

Une autre inquiétude d'envergure s'impose alors : l'autoreprésentation. De plus en plus de juges la remarquent et s'en inquiètent. Les citoyens dans l'impossibilité de payer un avocat décident de se représenter seuls devant les

tribunaux, une décision riche de conséquences, particulièrement lorsqu'on connaît la complexité du droit. Près de 90% de ces plaideurs, malgré eux, admettent ne pas avoir les moyens de se payer un avocat<sup>[2]</sup>. Pourtant, n'est-ce pas le rêve d'une société purement libre et démocratique de concevoir qu'un citoyen puisse affronter seul le tribunal et l'herméticité du droit? La liberté que devrait offrir le droit devient alors une prison théorique où s'enferment les justiciables les plus fragiles.

Traverser la porte du tribunal et se diriger vers son procès n'est donc pas suffisant pour considérer avoir « accès » à la justice. Le problème ne s'arrête pas là. Les coûts et les délais ne sont qu'une partie de ce complexe ensemble. La méconnaissance du droit d'un trop grand nombre de justiciables est une barrière subjective majeure à une justice accessible, et ce, sans compter ceux trop craintifs à l'idée que leur cause se retrouve dans les rouages des procédures judiciaires. Trop de justiciables ne savent ou ne peuvent pas entamer un recours dans leur situation. Toutes ces situations démontrent comment l'ensemble du problème d'accès à la justice est plus insidieux qu'il ne le paraît à première vue et que les délais dépassent le cadre formel du tribunal.

Le désir d'information et de vulgarisation apparaît alors comme un besoin pour la majorité des justiciables<sup>[3]</sup>. Diffuser le droit comme un outil de défense et de prévention est l'un des premiers pas vers une démocratisation de la justice, loin des clichés tatoués aux avocats et de l'horreur que peut inspirer la construction d'un procès. Le droit est la chair qui devrait donner corps à notre représentation d'une justice équitable et prévisible ; malheureusement, le droit et sa complexité empêchent toute possibilité aux citoyens ordinaires de comprendre les armes nécessaires à leur défense. Le droit devient maintenant cette chair illisible, noyau de la justice pourtant

incompréhensible pour la majorité.

Derrière les paroles des médias, personnalités publiques et juristes sur l'accès à la justice, ce qu'il faut avoir à l'esprit est son immense complexité, divisée en autant de problèmes mineurs et majeurs qui forment ensemble une crise grandissante. Une crise qui se dissipera sous l'effort constant de juristes et étudiants dévoués à cette cause essentielle. Le Réseau national d'étudiants pro bono, à laquelle peuvent participer tous les étudiants en droit de la faculté de l'Université de Montréal, est l'une des initiatives nées de cette urgence de changements.

Le visage de l'accès à la justice évolue et est multiple, ses traits ne représentent pas uniquement le justiciable au revenu plus maigre que la moyenne, victime silencieuse d'un système lourd de procédures. Il s'affiche désormais avec sous les traits d'un immigrant, d'un membre de la communauté LGBT, d'un croyant ou d'un autochtone. Il s'entend aussi tous les jours sous les incessants cris des *fake news* et du discours intolérant, tout en étant intimement lié à la liberté d'expression. L'accès à la justice est bien plus qu'un calcul et une gestion des ressources, c'est un problème social, économique, politique et moral.

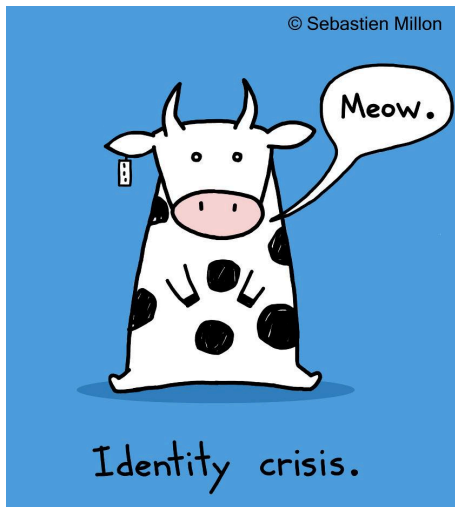
Pour cette nouvelle année, être bénévole au sein du Réseau national d'étudiants pro bono permet d'offrir temps, énergie et connaissance à l'avancement de l'accès à la justice afin de ciseler le visage défiguré de la Justice.

[1] Améli PINEDA, « Arrêt Jordan: les procès criminels prennent de la vitesse aux dépens du droit familial », (2017), *Le Devoir*, [en ligne] : <http://www.ledevoir.com/societe/justice/502735/un-an-apres-l-arret-jordan-les-delaix-en-matiere-criminelle-ont-diminue-alors-que-ceux-en-droit-civil-ont-augmente> (consulté le 2 août 2017)

[2] Emmanuel BERNHEIM et Richard-Alexandre LANIEL, « Un grain de sable dans l'engrenage du système juridique. Les justiciables non représentés : problèmes ou symptômes? » (2013) 31 *Windsor Y.B. Access Just.* 45, P. 54.

[3] Voir à ce titre : MINISTÈRE DE LA JUSTICE DU QUÉBEC, *Plan stratégique 2015-2020*, Québec, Publication du Québec, 2016, p. 22.





## LA PETITE ANGLOPHONE AU NOM FRANCOPHONE OU HOW TO SURVIVE A CULTURAL LINGUISTIC IDENTITY CRISIS

Sarah E. Fortin

*V.-P. Affaires Académiques*

Il y a un an, je m'apprêtais à commencer ma première année en droit. Je me pensais prête. J'étais solide dans ma décision de rentrer en droit. J'étais aussi solide dans ma décision de faire ce bac en français. J'avais vraiment hâte de vivre ma première année de droit. J'étais certaine que ça allait bien se passer.

Je n'avais pas tort, mais je n'avais pas raison non plus.

J'ai deux secrets à avouer, un surprenant, et un autre pas pour ceux et celles qui me connaissent. Le premier secret: j'ai profité d'un certificat d'attestation. Ainsi, j'ai pu aller à l'école anglophone semi-privée, pour ensuite rester dans le système anglais jusqu'à 22 ans. Le deuxième: avant cette année, je me suis toujours identifiée comme francophone.

Eh bien oui, la petite anglophone avec un

accent, qui ne comprend pas les références culturelles québécoises, qui fait des fautes tout le temps, qui s'est identifiée toute l'année comme anglophone, s'est toujours identifiée autrement.

Mon nom de famille est Fortin. Mes parents s'identifient comme francophones (et/ou comme bilingues, tout simplement) et mon père a même un petit accent en anglais. Ils m'ont toujours parlé en français à la maison. Mes amis, tant au primaire qu'au secondaire qu'à McGill, et pendant deux échanges à l'étranger aussi, m'ont eux-mêmes toujours vus comme une francophone. Je n'y avais jamais trop pensé, car je n'avais jamais eu besoin d'y penser; j'ai pris l'identité qui régnait dans mon foyer, et c'était tout.

L'identité, c'est vraiment quelque chose de personnel. Personne ne peut te dire qui tu es, sauf toi-même.

Enfin, c'est ce qu'on dit.

Ce que je m'apprête à raconter, c'est mon expérience et mes opinions. Ça ne lie personne d'autre que moi-même, et je ne prétends pas parler pour n'importe qui d'autre non plus.

On dit que notre identité n'appartient à personne d'autre que nous-mêmes, et que c'est à nous de la choisir, mais ce n'est pas du tout ce que j'ai vécu lors de ma première année de droit.

À ma première journée, j'ai découvert que j'avais un accent anglophone en français. Pas trop surprenant quand tu y penses: j'ai toujours étudié et passé la grande partie de mes journées en anglais. Mais ce qui était surprenant, c'est que cet accent m'a immédiatement donné l'étiquette d'anglophone.

J'étais quand même assez choquée. Je ne m'étais jamais considérée anglophone avant. Les Fortin sont francophones, n'étais-je pas une Fortin?

Plus les jours et les semaines avançaient, plus je vivais une crise identitaire. Plusieurs personnes commentaient mon accent, mon identité, le fait que je ne connaissais pas les chansons, les films, les séries que tout le monde connaissait. Rendue là, fallait que je sois une anglophone, une vraie francophone la connaîtrait, cette culture!

Je me sentais très seule et très perdue.

Mon identité m'a été enlevée; je n'étais pas assez bonne pour l'avoir. J'avais un accent. Eh bien non, tu ne peux pas être francophone, t'as un accent. Je ne connaissais pas Cornemuse; ça, c'est juste parce que je suis anglophone que je ne comprends pas. Je consultais parfois de la doctrine ou la jurisprudence en anglais, car je m'y étais habituée, et que ça me prenait moins de temps. Oh, tu as de la misère avec le français, car t'es anglophone.

En bon québécois, j'ai péti ma coche, et ce, plusieurs fois. *But really, who can blame me?* Je ne savais plus qui j'étais. Clairement, notre identité ne nous appartient pas vraiment, ce n'est pas nous-mêmes qui la choisissons, c'est le monde autour qui la choisit pour nous à partir de certains critères de leurs choix.

C'est dur de perdre son identité comme ça, mais ça m'a donné la chance de m'en faire une nouvelle: être anglophone. Finalement, je l'ai pris, cette identité que tout le monde me donnait. Un peu par épuisement et pour avoir la sainte paix, mais aussi parce que j'ai réalisé que c'était peut-être vrai.

Le fait d'avoir été confrontée à une culture francophone québécoise (que j'adore quand même, j'ai maintenant de l'Alaclair Ensemble dans mon iTunes) m'a fait réalisé que ma façon de m'exprimer, mes idées, ma personnalité, font beaucoup plus partie de la culture anglophone. De plus, pour être très honnête, les enjeux, les combats, les problèmes et les inquiétudes que je vivais et je vis encore à la Faculté sont souvent ceux des autres anglophones. Ils sont ma communauté, les gens qui comprennent le mieux ce que je vis, et vice versa.

Cette première année en droit et toute cette crise d'identité existentielle m'a fait réalisé plusieurs choses, et ce sont ces réalisations qui me poussent à écrire cette réflexion, pour les partager. Premièrement, notre identité est clairement alimentée par d'autres facteurs que notre simple volonté. Deuxièmement, une crise identitaire est vraiment une perte de temps et d'énergie; la seule certitude dans cette vie, c'est le changement. Troisièmement, même en 2017, il existe des tensions entre les anglophones et les francophones: deux sphères distinctes et séparées.

C'est cette troisième réalisation qui me motive le plus. Encore en 2017, il existe beaucoup de malentendus et de vieux stéréotypes. Plusieurs fois cette année, et c'est tout à fait vrai, j'ai dû expliquer à mes amis anglophones que non, mes nouveaux amis francophones et (parfois) souverainistes ne détestent pas les anglophones. Aussi plusieurs fois, j'ai dû expliquer à ces amis francophones et (parfois) souverainistes que non, les anglophones ne sont pas contre parler et utiliser le français: il n'y a aucun risque de le perdre en ayant les deux langues couramment utilisées. C'est un cercle vicieux. Les anglophones croient que les francophones veulent les expulser de la province, et les francophones croient que les anglophones ne veulent pas protéger la langue française. Ce cercle n'amène absolument rien de positif et en fait perpétue les mêmes stéréotypes et les mêmes tensions qui existaient dans le temps de nos parents et de nos grands parents. Notre génération n'est-elle pas censée être meilleure et changer les choses?

Ces opinions ne sont probablement pas partagées par tout le monde, ce qui est tout à fait correct. Je ne demande pas qu'elles le soient. Je demande simplement qu'on se pose la question: comment est-ce qu'on peut détruire ces vieilles idées et ces vieux comportements qui ne reflètent pas la nouvelle réalité? Je suis peut-être très idéaliste (en fait, je le suis), mais je croie réellement qu'en tant que Québécois(e), peu importe notre langue maternelle, on a tout intérêt à briser la barrière des stéréotypes et des malentendus. La réalité est que des deux côtés, les francophones et les anglophones ne pensent pas et ne se comportent pas comme l'autre groupe l'imagine. Nous devons nous réunir-*we have to come together*. Je ne parle pas d'assimilation, ou de melting pot: les deux cultures linguistiques ont tout intérêt à se protéger et à voir à la survie de leurs communautés. C'est leur droit, et c'est très important. Mais, tout comme le symbole du yin et du yang du Taoïsme, deux côtés séparés et distincts peuvent s'unir, en prendre un peu de l'autre, et quand même garder une identité propre.

Enfin, après tout ça, me voici: la petite anglophone avec le nom francophone, confortable dans sa peau et dans son identité.

*Venez nous voir au local A-2412!*

*Le directeur de la Pub est rigoureux*

*et nous avons un micro-ondes.*



# LES MARTYRS DE LA JUSTICE DU BALOCHISTAN UN AN PLUS TARD [1]

Benoît-Marc Boyer

Ad.E., ptre, Finissant '88

Le 8 août 2016, l'avocat Bilal Anwar Kasi, président du Barreau du Baloutchistan au Pakistan, était tué. Âgé de 46 ans, avocat depuis plus de 21 ans, il était marié et père de quatre enfants âgés de 8 à 18 ans. Il avait été élu président du Barreau en mai 2014. On se souviendra que des gens, dont plusieurs avocats, s'étaient rendus à cette occasion à l'hôpital pour honorer sa mémoire. Un nouvel attentat revendiqué par l'un des groupes les plus violents et sectaires du pays y avait alors tué plus de 90 personnes.

Le Balochistan est l'une des quatre provinces du Pakistan située au Sud-Ouest du pays. Frontalière avec l'Afghanistan, instable politiquement, rurale avec des réserves de pétrole et de gaz, elle est géographiquement la plus grande de ces provinces, mais aussi la moins peuplée avec environ 15 millions de gens dans un pays d'environ 195 millions de personnes, ce qui fait du Pakistan le sixième état le plus peuplé au monde.

Farooq Anwar, avocat auprès de la Cour suprême du Pakistan, ami d'enfance du défunt à la *St. Francis Grammar School* et également son confrère d'étude à l'*University Law College* de Quetta, rappelle les événements : « Ce matin-là, alors qu'il quittait sa résidence pour se rendre à la cour, Bilal Anwar Kasi a été atteint par des tueurs. Il s'agissait clairement d'une attaque planifiée. En effet, en attendant à la vie du président du Barreau, il était certain que les avocats se réuniraient à l'hôpital pour prendre de ses nouvelles. C'est exactement ce qui se produisit lorsque plusieurs avocats, y inclus moi-même, nous sommes rendus au Civil Hospital. Là-bas, une bombe humaine portant l'habit juridique pour mieux se dissimuler s'est fait exploser, tuant alors d'autres responsables du Barreau : Qahir Shah, vice-président; Dawood Kasi, membre de l'exécutif; Baz Muhammad Kakar, scrutateur, ainsi que bon nombre d'avocats d'expérience. En tout, il y eut 95 morts, incluant 55 avocats, et 108 blessés. »

Deux mois plus tôt, c'est Amanullah Achakzai, doyen de l'*University Law College* situé à Quetta, capitale du Baloutchistan, qui était assassiné. Que peut-on dire de la situation un an plus tard?

Rappelons brièvement l'état du système de justice du Pakistan. Issu du droit anglais dans les suites de l'indépendance de 1947, tous les champs du droit y sont pratiqués : civil, criminel, du travail, constitutionnel, etc. Selon Farooq Anwar, il y aurait 1 200 avocates et avocats dans la province du Baloutchistan, et environ 5 000 dans tout le Pakistan. Et la profession serait pratiquée par un ratio d'environ 10% de femmes et 90% d'hommes. Il croit que l'un des piliers qui favoriserait la stabilité de la société est l'éducation des droits fondamentaux et de leur application.

Pour Ceci Chaudhry, directeur de la *National Commission for Justice and Peace* du Pakistan et récipiendaire du prix pour la paix 2016 remis par *Pax Christi International*, un grand nombre de groupes civils sont actifs pour contrer le sectarisme et les activités terroristes. Certes, les personnes qui défendent les droits humains courent toujours de grands dangers. Mais les voix pour la justice continuent de se faire entendre. Si la pauvreté et la culture tribale sont les deux grands champs à travailler, l'éducation sera la clé du développement.

De son côté, James Channan, directeur du *Peace Center Lahore*, croit que ces attentats ont permis un grand sens de solidarité dans la population en général, et spécialement dans le milieu juridique. Les défis actuels demeurent

nombreux. Ils tournent autour du terrorisme, de la violence contre les groupes minoritaires, de la liberté d'expression, de l'éducation absente pour 25 millions d'enfants qui ne vont pas à l'école et de la pauvreté en général. Mais il regarde vers demain : « Même s'il y a des difficultés, je vois des signes d'espoir pour un avenir meilleur et plus pacifique, vers une société de respect et d'acceptation pour tout le monde. Il ne faut jamais perdre de vue cet objectif. »

Servir la société comme juriste appelle à des dépassements variés à travers le monde. Me Laurence Bory, présidente de l'Union internationale des Avocats qui tiendra son prochain congrès à Toronto en octobre 2017, nous partage cette vision complexe.

Elle reconnaît d'emblée qu'au niveau international, un axe important repose sur l'indépendance et le respect du secret professionnel pour la personne juriste. Par exemple, en Turquie, celle qui défend un terroriste peut être accusée de complicité au terrorisme pour avoir discuté avec son client, un terroriste. Elle mentionne aussi que depuis 2010, plus de 2 000 avocats à travers le monde ont payé de leur vie l'exercice de leur profession.

Plus largement, Me Bory voit que la mondialisation apporte de plus en plus d'enjeux transnationaux dans la pratique, tout comme la technologie n'en est qu'à ses balbutiements dans l'assistance ou la représentation par une personne juriste via Internet.

Elle croit que l'accès à la justice demeure aussi un grand défi. Si, par exemple, aux États-Unis, 80% de la population n'a pas les moyens d'accéder à la justice autre que pénale faute de pouvoir se payer les services d'une avocate ou d'un avocat, ailleurs dans le monde, la distance à parcourir lorsque le tribunal est à plusieurs jours de marche constitue un empêchement réel. La discrimination envers les femmes, ou parce qu'en certains pays elles doivent être parrainées par un homme de leur famille pour être représentées devant la justice, ou parce qu'elles gagnent encore souvent moins qu'un homme, ce qui les désavantage au niveau financier, est aussi un problème criant.

Plus largement, comment faire évoluer la société de droit? Me Bory conclut qu'« il ne peut y avoir d'État de droit sans véritable séparation des pouvoirs entre le législatif, l'exécutif et le judiciaire, le premier adoptant les lois, le second les mettant en œuvre et le troisième en contrôlant la bonne application. » Les défis sont là pour les juristes d'aujourd'hui et de demain.

Nous avons probablement choisi de compléter des études en droit par souci de servir la justice. Et qui saurait déjà dire, à l'aube de ses études, quel travail précis sera le sien au sein de notre société dans 5, 10, 15 ans? Quand le centenaire du 25<sup>e</sup> anniversaire arrivera, bien plus vite qu'il ne peut y paraître, des fous rires marqueront l'événement en voyant ce que chacune, chacun sera devenu. Mais il y aura aussi de la fierté. Pour avoir servi, à travers des choix divers et des carrières hétéroclites, l'idéal qui animait l'entrée à la faculté de droit.

Bilal Anwar Kasi a payé de sa vie cet idéal. Pour Malik Muhammad Azeem, ancien secrétaire du Barreau du Balochistan, sont martyrs de la justice lui et ses collègues tués dans ces attentats. Et leur mémoire peut nous inspirer à donner le meilleur de nous-même. À nous engager pour rendre notre société plus juste. À cultiver notre souci d'équité et de respect qui rendent notre monde plus accueillant, plus inclusif, plus solidaire.

[1] Certains noms propres d'institutions ou de lieux du Pakistan sont cités en anglais, l'une des deux langues officielles du pays. De plus, lorsqu'un terme est utilisé au masculin seulement, c'est parce qu'il a été rapporté tel.



## SIMONU

Le monde traverse présentement des heures troubles. Il semble que partout où l'on regarde, une nouvelle crise éclate, un nouveau conflit se déclare et toujours plus d'innocents paient de leur vie les frais du chaos. Le Moyen-Orient, déchiré par des années de guerre, semble, par endroit, s'être désintégré. En Asie du Sud-Est, la tension monte entre des puissances nucléaires belliqueuses, nous faisant revivre l'angoisse de la Guerre froide. Globalement, la lutte contre les bouleversements climatiques paraît perdue d'avance. Face à toutes ces crises, l'espoir en la paix tend à s'effriter.

Le monde n'en est toutefois pas à ses premiers tourments. C'est dans cet optique que fut créée, en 1945, l'Organisation des Nations Unies. Son mandat : promouvoir la coopération entre les pays et maintenir la paix dans le monde. Pour y arriver, 193 pays se rassemblent au sein de conseils et d'assemblées lors desquels on tente de trouver des solutions aux grands enjeux mondiaux.

Ce que vous propose le Comité des simulations de l'Organisation des Nations Unies (ou SimONU), c'est d'incarner les acteurs de la diplomatie mondiale et de vous aussi, vous penchez sur les enjeux qui marquent notre époque. Lors de deux grandes conférences, à Montréal puis à Panama City, vous rencontrerez des étudiants qui comme vous, seront venu des quatre coins du monde pour réfléchir, défendre leurs idées et négocier. Toutefois, une fois la nuit tombée, les négociations intenses laissent place à des soirées inoubliables où vous aurez l'occasion de forger des amitiés avec des étudiants venus

de partout.

## JEUNES AUTEURS

Bienvenue à la faculté de droit de l'Université de Montréal pour une première ou une suivante année académique! Le comité Jeunes Auteurs prend cette opportunité pour se présenter à vous, ses pairs et potentiels collaborateurs.

Récemment établi au sein de la faculté, notre groupe vise à promouvoir le développement des compétences juridiques, selon la conviction que l'apprentissage ne se confine pas à la salle de classe. Ainsi, notre organisation se veut un espace extracurriculaire appuyant la formation des universitaires au moyen d'ateliers, animés autant par des étudiants que par des professionnels du

droit. Notre mission? Susciter un engouement pour la recherche et la rédaction juridiques. L'exploration d'idées originales s'étendant à tous les domaines du droit est essentielle à nos valeurs. Notre comité s'engage alors activement auprès d'autres groupes. Grâce à nos partenariats avec les formidables comités Droit constitutionnel et Droit autochtone, nous vous présentons de passionnants concours de rédaction. Nous vous proposons aussi des midis-conférences en compagnie de présentateurs de renom et de nourriture pour aborder les processus,

intellectuel d'une part et éditorial de l'autre, qui déterminent l'activité doctrinale.

Nous anticipons votre présence à ces plusieurs activités!

## ENVIRONNEMENT

Le comité Environnement se veut un forum dynamique de conscientisation et d'information au sujet des enjeux environnementaux actuels à l'échelle internationale autant que locale.

Nous préparons plusieurs activités enrichissantes, cette année encore, avec l'objectif ultime de sensibiliser nos collègues de la Faculté à des pratiques écologiquement responsables, telles une gestion intelligente des déchets produits par la Faculté et un abaissement de la production de ceux-ci par diverses astuces simples et efficaces. Quelques adaptations mineures à notre train de vie quotidien, que plusieurs sous-estiment d'ailleurs, peuvent déboucher sur des retombées grandement appréciables pour la collectivité à plus grande échelle : il s'agit évidemment de l'une de nos aspirations concrètes les plus estimées.

N'oublions pas que les enjeux climatiques, les énergies renouvelables et leur implantation, la place des communautés autochtones vis-à-vis l'exploitation des ressources naturelles et les multiples impacts sociaux et écologiques s'en dégageant sont autant de sujets chauds couverts par le domaine juridique. À ce propos, des conférences sont organisées afin de piquer votre curiosité et vous en apprendre plus sur la place du droit au regard de ce type de considérations.

Le comité souhaite au passage une agréable arrivée à la Faculté à tous les étudiantes et

étudiants de première année. Tu te sens interpellé(e) par notre comité? N'hésite pas à venir nous parler! Nous serons heureux de faire votre connaissance lors des initiations et en toutes autres circonstances. Une implication dans le comité de votre part sera accueillie à bras ouverts!

## FEMMES ET DROIT

Le Comité Femmes et Droit se veut la jonction entre les univers féministe et juridique.

Milieu en ébullition depuis les dernières années, notamment avec la présence de plus en plus de femmes sur les bancs d'école, il est plus pertinent que jamais d'examiner le monde du droit sous une loupe féministe, dans une démarche inclusive et intersectionnelle.

Revendicatrices de changements au sein de la Faculté mais aussi au-delà, les membres de l'exécutif aborderont cette année des thèmes tels que la participation des étudiantes dans les salles de classe, les femmes en politique, les enjeux sociaux et juridiques liés à la cyberviolence et les problématiques spécifiques aux femmes en situation d'itinérance.

Si l'idée de vous impliquer dans un comité engagé vous intéresse, venez vous joindre à une équipe passionnée qui veut initier des changements. La lutte continue!

## FEDJA

Les avancées scientifiques des dernières années nous ont notamment appris que les animaux non-humains sont des êtres dits « sentients », capables de ressentir la douleur physique et psychologique, à l'instar de l'être humain. Les débats en éthique animale – une branche de la philosophie morale – sont quant à eux riches et variés : ils nous permettent de saisir les intérêts et droits fondamentaux dont sont titulaires les animaux, de même que nos devoirs envers ces derniers. Or, à l'heure actuelle, le droit positif peine à protéger les intérêts des membres des autres espèces.

Le droit comme vecteur de changement social? Le Fonds étudiant pour la défense juridique des animaux (FEDJA) y croit, à l'image des luttes légales des autres opprimé.e.s – femmes, noir.e.s, homosexuel.le.s, etc. – et des cas marginaux – enfants, handicapé.e.s, personnes âgées –. D'où notre mission, année après année : tenter de démontrer, par le biais de conférences et d'activités, que la lutte pour la libération animale en est une de justice sociale qui exige des changements sociétaux, politiques, mais, surtout, légaux.

## DROIT CONSTITUTIONNEL

Ayant pour mission d'offrir aux étudiant(e)s des opportunités variées de s'impliquer auprès de la faculté, le Comité Droit Constitutionnel (CDC) vous avait promis des projets d'envergures pour l'année 2017-2018 ! Nous vous revenons donc en force dès l'automne avec une panoplie de possibilités d'expériences (et on en a vraiment pour tous les goûts). Participez à notre volet d'activités pratiques en vous impliquant à titre de chroniqueurs ou de rédacteurs pour une expérience sur le long terme (\*\*point bonis sur votre CV de course aux stages\*\*) ou à notre concours de rédaction annuelle. Pour les curieux mais bien occupés, vous serez tous les bienvenues à une de nos multiples conférences qui vous seront présentées en formules diverses, sans oublier les opportunités réseautage lors de nos 4@7. Bref, on a bien hâte de vous voir ! Pour plus d'informations, visitez notre site web [www.cdroitc.com](http://www.cdroitc.com) ou encore notre page Facebook !

## LAW GAMES

Imagine un séduisant paysage manitobain. Tu portes une tenue sportive stylisée. Autour de toi, tes frères et soeurs te supportent. Toute Montréal est derrière toi. Tu distingues une nette odeur de fond de tonne de la veille. Ça y est! Tu défends les couleurs la Fac de droit contre une panoplie de futurs juristes de partout au Canada. Ce sont les Lawgames. Chaque année, la Fac envoie ses guerriers défendre l'honneur de la métropole au hockey, soccer, spikeball et on en passe. Le soir, ce sont les talents houblonnés qui font tourner les têtes : les célébrations sont nombreuses. Chaque étudiant en droit

aspire à l'honneur de faire partie de la délégation de leur université. Ceux qui reviennent en sortent grandis, inspirés, satisfaits, enrichis de nombreuses rencontres fantastiques. Tu penses que tu as ce qui faut? Prouve le.

Nous, on est qui? Le comité Lawgames s'occupe de la sélection et de la formation des membres de la Délégation. En plus de ça, on organise tout plein de party légendaires. Tu veux participer aux Lawgames au Manitoba en janvier 2018? Viens nous voir aux événements, bière aux lèvres et sourire en main.

Le Comité Lawgames 2018 te souhaite une rentrée magique!

## DROIT PÉNAL

Le comité de droit pénal a pour principal objectif de faire rayonner le droit pénal au sein de la Faculté. Annuellement, le Comité organise deux conférences, un souper réunissant les acteurs du milieu pénal, le Concours Blakes et plus encore. Deux postes sont ouverts au sein de l'exécutif du comité.

### V.-p. événements

Collaborer avec les autres v.-p. Événements pour :

- Planifier les diverses conférences, le souper annuel de droit pénal, le Concours Blakes, etc;
  - Gérer le budget des événements;
  - Écrire un article pour le journal étudiant Le Pigeon Dissident.
- Représentant de première année**
- Accompagner les autres exécutants dans l'organisation de tous les événements du comité;
  - Organiser le recrutement de l'exécutif 2018-2019;
  - Écrire un article pour le journal étudiant Le pigeon dissident.

Nous serons au blitz des comités, nous sommes impatients de vous rencontrer!

## AUTOCHTONES

Le Comité Droit autochtone a pour but de sensibiliser et d'informer les membres de la Faculté aux multiples enjeux reliés au droit autochtone canadien afin de créer un rapprochement entre la communauté juridique et les communautés autochtones. À travers nos différentes activités et nos divers projets découverte, nous souhaitons vous transmettre le goût de vous engager autant à la Faculté que dans la société afin de promouvoir une justice plus égalitaire.

Que vous soyez un ardent défenseur des droits des autochtones ou quelqu'un cherchant un peu plus d'informations sur les avancées, mais aussi les défis auxquels font face les Premières Nations, il y a de la place pour vous dans notre comité! Allez jeter un coup d'œil à notre page Facebook où se retrouvent notre revue de presse ainsi que tous nos événements à venir et n'hésitez pas à venir discuter avec nous. Bonne rentrée!

(Suite en page 9)

## ACCÈS À LA JUSTICE

Si vous vous sentez concernés par les enjeux d'accès à la justice, que vous souhaitez contribuer à rendre le monde meilleur et que vous aimez aider votre prochain, ce comité s'adresse à vous!

Comme son nom l'indique, le comité Accès à la justice a pour mission de démystifier le droit et de promouvoir un meilleur accès à la justice au Québec.

Notre premier événement aura lieu le 28 septembre prochain, et prendra la forme d'un 4@7 au café Acquis de droit. Au programme : plusieurs intervenants de divers milieux professionnels, tels que des représentants d'Éducaloi et de Juripop, seront présents afin de discuter des enjeux que pose l'accès à la justice au Québec, le tout autour d'un verre et de petites bouchées gracieusement fournies. Une soirée à ne pas manquer! Nous espérons vous y voir en grand nombre. Nous organiserons également plusieurs conférences durant l'année. Nous vous invitons à suivre notre page Facebook pour connaître les dates de nos prochains événements.

Chers étudiants de première année, restez à l'affût cet automne, car nous recruterons des étudiants de votre cohorte pour rejoindre les rangs de notre exécutif.

Bonne rentrée à tous, et au plaisir d'échanger avec vous lors de notre 4@7!

## DROIT ET TECHNO

Salutations, étudiant intrépide en quête d'émotions fortes! Oui, toi qui veux travailler pour la NASA, faire rouvrir la plateforme internet Mégaupload ou régir les tournois de Donjon et Dragon grande nature. Le Comité Droit et

Technologie de l'Université de Montréal s'est donné pour mission d'aider les étudiant(e)s à appréhender les maints points communs que possèdent droit et technologie et qui les lient. En plus de s'intéresser aux avancées technologiques du point de vue de leur impact sur le droit (comme les méthodes d'analyse des preuves en droit criminel), le Comité aborde le droit de la technologie (comme la cybersécurité, la propriété intellectuelle ou la technologie de l'information). Au cœur cette relation entre les deux concepts où chacun peut influencer l'autre, le facteur temps est un incontournable puisque l'un et l'autre sont en constante innovation. La technologie occupe une sphère dynamique du droit qui oblige à se tenir bien au fait des nouveautés. Pour aider les étudiant(e)s dans cette tâche et leur pointer les débouchés qui pourraient s'offrir à eux, nous tenons une page Facebook et organiserons cette année un 4@7 professionnel, une conférence thématique, un concours de rédaction et une simulation de procès au Laboratoire de cyberjustice.

## DROIT DE LA SANTÉ

Le Comité Droit de la santé (CDS) de l'Université de Montréal a pour mission de faire découvrir aux futurs juristes une variété d'aspects en lien avec le domaine

du droit de la santé afin de sensibiliser les étudiants aux diverses possibilités liées à la pratique du droit qui s'offrent dans ce champ spécifique. À cet effet, le comité organise maints événements, notamment des midis-conférences où des professionnels sont invités à venir parler de leur pratique et de leur expérience, ainsi qu'un 4@7 annuel où des avocats de cabinets diversifiés sont conviés à s'entretenir avec les étudiants intéressés à en apprendre davantage sur le milieu.

Que ce soit en matière de responsabilité médicale et hospitalière, de droit des professionnels, de propriété intellectuelle, de droit de la personne, ou encore à ce qui touche certains sujets qui soulèvent des questions juridiques tels que l'aide médicale à mourir ou la psychiatrie légale, le CDS s'engage chaque année à faire découvrir aux étudiants une myriade d'enjeux et d'aspects qui sont intimement reliés à ce domaine du droit.

## DROIT NOTARIAL

Comme certains d'entre vous cette nouvelle session, le Comité droit notarial en est à sa première année la Faculté. Devant l'importance accrue qu'ont les notaires au sein de la société québécoise et le manque de visibilité de la maîtrise en droit notarial, notre comité a comme priorité de permettre aux étudiants de faire un choix éclairé sur leur carrière. Le notariat étant une voie traditionnelle du droit au même titre que celle d'avocat, les membres de la communauté étudiante auront tout avantage à découvrir cette profession trop peu publicisée. Le Comité aura pour fonction d'offrir un espace de découverte et de pratique du droit notarial. Que vous soyez futur notaire ou curieux de cette profession, nous en explorerons chaque facette tout au long de l'année et chaque étudiant pourra se retrouver à nos rendez-vous, toujours accompagnés de délicieux Mr

Puffs ! Notre thème « traditionnel versus non traditionnel » sera abordé à travers plusieurs conférences et activités. Nous vous réservons des invités hors du commun (et bien sûr de la pizza gratuite) ! Il ne manque que votre participation !

## CDAG

Le Comité droit des affaires et gestion (ci-après « CDAG ») de la Faculté de droit de l'Université de Montréal organise des activités par et pour de jeunes professionnels. Ces futurs juristes dynamiques et avides de savoirs désirent en apprendre davantage sur le domaine du droit des affaires. Afin de découvrir ce milieu enrichissant, ils participent en grand nombre à une panoplie d'activités organisées par le CDAG en partenariat avec différents cabinets d'avocats. Il est notamment question d'un panel sur le droit des affaires, d'un 4 à 7 annuel, de maints dîners-causeries, de simulations boursière et administrative, d'une compétition de cas et bien davantage!

Pour en connaître davantage sur le comité et pour vous inscrire à nos activités, nous vous invitons à consulter notre page Facebook, <https://www.facebook.com/CDAGUdM/>

## AMNISTIE

Le Comité Amnistie Internationale a pour vocation de soutenir l'ONG Amnistie internationale dans la réalisation de ses objectifs.

Amnistie internationale, militant pour le respect et la reconnaissance des droits humains fondamentaux, met notamment au cœur de ses préoccupations la défense des défenseurs des droits humains, l'éducation et la sensibilisation sur ces mêmes droits, l'atteinte de l'égalité des genres, la défense des droits des peuples autochtones ainsi que la protection des droits des demandeurs d'asile et migrants.

Tant de ces questions font présentement controversée et flottent sur toutes les lèvres.

C'est dans cette effervescence que le Comité Amnistie Internationale veut s'inscrire comme point de repère. Au travers d'articles, de signature de pétitions, de conférences

et d'activités de toutes sorte, le comité souhaite sensibiliser les étudiants, les invite à aborder ces événements sous l'angle des abus de droits et, par la suite, à faire leurs propres choix d'implications dans la lutte pour la défense des droits fondamentaux.

Le comité est impatient de faire votre rencontre, d'entendre vos idées et de partager vos aspirations, car, tout de même, il ne faut pas oublier que de choisir de se tenir

debout pour ces droits fondamentaux, c'est changer la donne dans plusieurs vies, ici comme ailleurs.

## AFFAIRES

### INTERNATIONALES

As-tu un intérêt pour les affaires internationales ?

Nous sommes le comité qui s'intéresse grandement aux enjeux de la scène internationale. Tout au long de l'année nous aurons plusieurs activités qui mettront de l'avant les affaires internationales, notamment un 4@7 qui comblera 4 comités ayant comme intérêt le droit international ! Un midi-conférence qui rejoindra des professionnels et qui aura pour objet une discussion sur un sujet d'enjeu international. Puis, nous allons organiser une visite à L'Organisation de l'aviation civile internationale !

De plus, nous cherchons des représentant(e)s de lère année qui seraient intéressés à joindre notre équipe !

Enfin, n'hésitez surtout pas à nous visiter lors du rallye des comités afin de rencontrer notre équipe et comment à travers nos multiples occasions de s'impliquer vous deviendrez Me Worldwide #305 #dale #red-one

## DROIT ET SPORTS

Bonjour les sportifs! Nous avons la chance à la faculté de droit d'avoir le seul et unique Comité de Droit et Sports du Québec. Notre mission est non seulement de vous faire découvrir le monde fascinant du droit du sport, mais aussi de faire

bouger les gens de la faculté. En effet, durant l'année nous organiserons diverses conférences et un 4 à 7 qui vous donneront l'opportunité d'écouter et de discuter avec des personnalités impliquées dans ce domaine sur divers sujets tel que l'arbitrage sportif ou encore la gestion d'une masse salariale. Notre comité ne s'arrête pas là! Nous ferons de notre devoir de rendre la Faculté de droit la plus active possible par l'organisation d'activités inter et intra fac, que ce soit des tournois de sports divers, des séances de yoga ou encore les activités hebdomadaires de notre club de course, plusieurs événements organisés par le Comité Droit et Sports vous attendent cette année.

Finalement, par l'organisation d'activités pratiques telles que l'envoi d'une délégation au Hockey

Arbitration Competition of Canada ou encore des compétitions à l'interne vous aurez la chance de toucher directement à diverses facettes importantes du droit du sport ce qui vous permettra d'avoir un réel aperçu de la pratique dans ce domaine. Au plaisir de vous rencontrer à nos activités!

## DÉBATS

Qu'ont en commun cette personne opiniâtre qui semble avoir un avis sur tout sujet d'actualité et celle qui préfère écouter les arguments de ses pairs avant de se prononcer quant à sa perception ?

Toutes deux trouveraient chaussure à leurs pieds au sein du comité Débats de la Faculté ! L'édition 2017-2018 cherchera à former chacun de ses membres afin de les outiller face aux rigueurs des joutes verbales. En tant que juristes, tous n'auront pas l'opportunité de plaider sur une base régulière, mais la capacité de formuler ses pensées de façon spontanée et convaincante se veut un atout sur lequel tous devraient pouvoir compter. C'est pourquoi le Comité Débats organisera cette année une compétition d'envergure, présentée sous forme de divers débats oratoires, afin d'offrir une expérience enrichissante et inclusive à tous les participants. Afin de maximiser le potentiel de chacun, un volet pédagogique s'ajoutera cette année en offrant l'opportunité aux participants, ainsi qu'à tout membre intéressé de la Faculté, d'assister à des tutoriels/workshops permettant ainsi aux débatteurs d'étayer leur prestance oratoire, tout comme leur capacité à formuler clairement leurs idées.

Tout étudiant de la faculté est invité à prendre part à la compétition, qui est ouverte aux orateurs de tout calibre. Les débats se formuleront autour de sujets d'actualité, accessibles à tous, et dont l'évaluation sera soumise à un panel de juges. Ces derniers auront pour mandat de fournir des commentaires constructifs afin d'encourager chaque débatteur à s'établir des objectifs et ainsi ressortir de l'expérience avec un enrichissement personnel.

Bonne chance à tous les participants !

*(Suite en page 10)*

## CEFDUM

Pour plusieurs d'entre nous, cette année marque déjà la dernière année de notre baccalauréat en droit. La Corporation des étudiants finissants en droit de l'Université

de Montréal, en plus d'avoir un nom interminable, a pour responsabilité de coordonner la fin du parcours de nos finissants. Nous organiserons les séances de photos des finissants, la vente de bagues et d'albums, ainsi que le bal des finissants. En plus de cela, nous ne laisserons pas pour autant tomber les étudiants de première et de deuxième année, bien au contraire. La CEFDUM se chargera d'organiser plusieurs événements ouverts à tous comme le réputé 4 à 10 des finissants qui manquera sans doute tragiquement de pichets d'eau et l'incontournable show mode de la faculté où vous verrez étudiant(e)s enrhumé(e)s se vêtir, pour une des seules fois dans l'année, d'autre chose que de coton-ouaté ou de tailleur à cocktail. À bientôt et bonne année!

## CAF

Comme à chaque année, le CAF a comme objectif de promouvoir la vie artistique au sein de la faculté de droit et vous présentera une foule d'événements mariant l'art, le droit et le plaisir. Au menu cette année, les événements classiques qui ont connu tant de succès par le passé, ainsi que quelques petites surprises. Le thé-causerie et sa fameuse formule de « speed-dating intellectuel » sont de retour. Également de retour, la légendaire soirée au Cabaret Mado où amis deviennent amies. À la session d'hiver, une excellente pièce de théâtre vous sera présentée par le CAF et la troupe de théâtre de la faculté et vous pourrez célébrer la fin de l'année et le départ de nos chers finissants lors du Gala du CAF qui est absolument incontournable. Nouveaux items au menu cette année : 2 séances de photos professionnelles plutôt qu'une ET une nocturne artistique ou vous pourrez voir et entendre les œuvres de musiciens, peintres et designers locaux émergents. Pour ne pas manquer ces événements, n'oubliez pas de consulter la page du CAF! Nous avons hâte de vous voir en grand nombre!

## DROIT ET POLITIQUE

Le Comité Droit et Politique offre aux étudiants de la Faculté de Droit l'opportunité de s'impliquer dans des projets réunissant le droit et la politique. Nous avons comme mission de créer une plateforme où il sera possible d'échanger sur divers sujets avec des personnalités invitées influentes. Le Comité souhaite ouvrir les horizons des étudiants en soutenant une position impartiale et en organisant des événements variés.

Concrètement, le Comité propose plusieurs activités stimulantes permettant de s'engager en tant que futurs juristes dans le monde politique dès le début de l'automne 2017. Nous proposons des soirées 4@7 avec des invités reconnus sur la scène politique, un nouveau concours de rédaction créatif et des conférences

enrichissantes. N'hésitez pas à consulter notre page Facebook pour plus de détails! Au plaisir de vous y voir en grand nombre et bonne rentrée!

## PERSPECTIVES

Fondé en 2015, le jeune, mais ô combien émérite Comité Perspectives est né d'un constat. Dès leur entrée à la faculté, les étudiants et étudiantes en droit sont sollicités d'emblée par certains grands cabinets mais plus rarement invités à explorer les innombrables avenues offertes par le baccalauréat. Pour plusieurs, divers domaines du droit et de multiples choix de carrière demeurent méconnus. Notre mission est donc de vous donner l'opportunité d'élargir votre réseau professionnel et de découvrir le parcours de professionnels issus de différents milieux de pratique, qu'il s'agisse de contentieux, de notariat, d'action communautaire ou même de carrières dépassant le simple carcan du droit et ainsi vous permettre d'élargir vos horizons afin que vous y trouviez votre place et preniez une décision éclairée quant à votre avenir dans la collectivité des juristes. Notre but est, autrement dit, de donner un sens au célèbre adage « le droit mène à tout ».

## EN AS-TU VRAIMENT BESOIN? [1]

Antoine Di Pietrantonio  
*V.-P. Affaires Externes*

\* Le texte qui suit a été rédigé au féminin pour en alléger la lecture.

Ma grand-mère avait pour habitude de me citer l'adage suivant : « Dans la vie, Antoine, il y a deux certitudes. L'impôt et la mort ». Il ne faut pas m'en vouloir. J'étais à l'époque jeune et naïf. Jamais je n'aurais même pensé la contredire. Par ailleurs, qui a le goût de contrarier sa grand-mère qui vient tout juste de vous servir un poulet, façon italienne? Pas moi.

Néanmoins, je ne crains plus de dire aujourd'hui qu'il existe une troisième certitude (vous aurez deviné que mon poulet façon italienne est maintenant mieux réussi que celui de ma grand-mère, mais ça, ça fera certainement l'objet d'un autre article...). Cette troisième certitude, disions-nous, est la suivante : en étant inscrite au baccalauréat en droit de l'Université de Montréal, vous avez automatiquement souscrit au Régime collectif de santé étudiante de l'ASEQ [2]. Le quoi? Le Régime est un service d'assurances offert par et pour les étudiantes. Voici donc brièvement ce que vous devez savoir concernant le Régime collectif de santé étudiante.

### *Ai-je besoin d'être assurée?*

Pas nécessairement. Il se peut que vos parents aient un régime privé d'assurance. Si c'est le cas, il est probable que vos soins de santé, vos soins dentaires, vos soins de la vue et votre assistance-voyage soient pris en charge par le régime privé de vos

parents. Dites-leur merci. En cas de doute, contactez directement l'assureur de vos parents.

Si ce n'est pas le cas ou si le régime d'assurance de vos parents n'est pas suffisant, il peut être intéressant de compléter votre couverture par le régime étudiant. Dites tout de même merci à vos parents.

### *À quoi ai-je droit lorsque je suis assurée?*

Le Régime d'assurance vous permet de profiter de soins de santé, dentaires et visuels, ainsi que d'une assurance-voyage et une assurance juridique, à moindre coût. Eh oui! Je sais que c'est grisant d'être acceptée à la Faculté de droit, mais il n'en reste pas moins que vous pouvez encore avoir besoin d'une assurance juridique. Dans trois ans, vous en rirez, mais pour aujourd'hui, c'est ainsi. Il faut s'y faire.

Tous les détails de votre couverture se trouvent à l'adresse suivante: [www.aseq.ca](http://www.aseq.ca).

### *Combien coûtent les assurances?*

Pour l'année 2016-2017, le Régime d'assurance coûtait 328,81 \$ par année et incluait la couverture pour tous les éléments énumérés précédemment. Les coûts sont également répartis sur votre compte de frais de scolarité de chaque session (automne et hiver) et vous sont automatiquement facturés. Ce prix vous offre une protection pour l'année entière (la saison estivale incluse). Je sais ce que vous vous dites, 329 \$ représentent pas moins de 41 mois d'abonnement Netflix. Mais croyez-moi sur parole quand je vous dis que le Régime est tout de même avantageux comparativement aux autres services d'assurance équivalents.

Pour en apprendre davantage sur la couverture offerte, je vous invite à consulter le site Web du régime à l'adresse suivante: <http://www.santeetudiante.com>.

### *Comment faire pour m'inscrire?*

C'est facile! Si vous êtes admissible, c'est-à-dire membre en règle de l'AED, vous n'avez aucune démarche à entreprendre! Vous êtes automatiquement inscrite et les frais vous seront facturés à mêmes votre facture d'inscription.

### *Puis-je inscrire les membres de ma famille?*

Certainement! Vous pouvez inscrire les membres de votre famille (conjoint et/ou enfants) au Régime collectif de santé étudiante en payant des frais supplémentaires aussi avantageux que les vôtres. Les inscriptions familiales se font durant la période de retrait et de changement de couverture, c'est-à-dire du 1<sup>er</sup> septembre au 2 octobre 2017. Les inscriptions doivent se faire en ligne et sont à refaire au début de chaque année scolaire. Au passage, je vous adresse une mention honorable pour entreprendre des études et bâtir une famille en même temps!

### *Comment faire pour changer ma couverture?*

Vous êtes du genre à toujours demander des extras au restaurant? Pire encore, lorsque vous commandez une poutine, vous ajoutez de la mayonnaise? Sachez

que malgré votre aversion pour la conformité et le bon goût, même vous pourriez être comblée par le Régime collectif de santé étudiante.

En effet, il est possible de changer votre couverture pour l'arrimer à vos besoins. Pour ce faire, vous devrez vous rendre à l'adresse <http://www.etudes.umontreal.ca/payer-etudes/desistement.html> et remplir le formulaire de changement de couverture.

La période pour changer votre couverture ou pour vous retirer du régime est limitée au 1<sup>er</sup> septembre jusqu'au 2 octobre 2017. Après cette période, il vous sera impossible de changer votre couverture.

Et pour ce qui est de vos préférences alimentaires, surtout en ce qui concerne la poutine, je suis désolé de vous l'apprendre, mais il existe un endroit en enfer spécialement réservé pour vous.

### *Comment faire pour me désinscrire?*

Vous n'êtes pas convaincue? Il est possible de vous retirer du Régime collectif de santé étudiante, soit de façon permanente ou pour l'année en cours, en vous rendant à l'adresse [www.aseq.ca](http://www.aseq.ca), puis en remplissant le formulaire de retrait. La période pour vous retirer est la même période que celle prévue pour changer votre couverture, soit du 1<sup>er</sup> septembre jusqu'au 2 octobre 2017. Cependant, puisqu'il s'agit d'un système de couverture annuel, il vous est impossible de vous retirer à la session d'hiver.

Le Régime de santé étudiante ce n'est pas comme le party de ta meilleure amie. Tu ne peux pas inscrire « J'y vais » sur Facebook pour décider, avec deux heures de retard, que finalement, ça ne te tente plus (tu préfères encore écouter *Ruptures* emmitouillée dans ton lit). Le Régime de santé étudiante n'est pas aussi conciliant que ton amie ; une fois la date limite dépassée, rien ne sert d'essayer. Il est impossible de se désinscrire. Croyez-moi, je suis du genre à rester emmitoufflé dans mon lit en écoutant *Ruptures*, mais le Régime de santé étudiante n'a pas semblé convaincu par mon argument.

### *Qui contacter ?*

Vous avez des questions concernant vos couvertures ou vous souhaitez faire une réclamation? Les meilleures personnes pour vous répondre sont le personnel du Régime. Vous pouvez les contacter au (514) 789-8772 ou sans frais au 1 (866) 795-4432, du lundi au vendredi de 9 h à 17 h. Vous pouvez également clavarder en temps réel avec une représentante.

Vous avez une plainte à formuler à l'égard du Régime? Là, j'entre en jeu. Passez me voir au local de l'AED, ou encore écrivez-moi via l'adresse [vpexterne@aedmontreal.com](mailto:vpexterne@aedmontreal.com).

[1] Crédits : Pierre-Yves Mesween. Et oui, même monsieur Mesween a besoin d'avoir le crédit pour son œuvre littéraire.

[2] Certaines exceptions peuvent s'appliquer. Si vous êtes une étudiante internationale ou si vous vous êtes inscrite tardivement, consultez la page Web [www.aseq.ca](http://www.aseq.ca) pour savoir si vous êtes admissible.

## LE DROIT CONSTITUTIONNEL À LA FACULTÉ D'HIER À AUJOURD'HUI

Han-Ru Zhou, LL.B. '01

*professeur agrégé, Faculté de droit*

La Faculté de droit de l'Université de Montréal jouit d'une riche tradition plus que séculaire en droit constitutionnel. Cette tradition a produit plusieurs des plus grands constitutionnalistes canadiens et acteurs de la scène constitutionnelle et se poursuit aujourd'hui à travers un programme d'études stimulant et diversifié.

### *L'héritage constitutionnel de la Faculté : de l'Après-Guerre à la Révolution tranquille*

Bien que les cours de droit constitutionnel soient donnés à la Faculté dès la fin du 19<sup>e</sup> siècle, il faudra attendre aux lendemains de la Seconde Guerre pour que la Faculté se dote d'un constitutionnaliste parmi ses tout premiers professeurs de carrière avec Pierre Carignan, LL.L. '45, qui sera rejoint dès 1953 par Jean Beetz, LL.L. '50, tout juste de retour au pays de son séjour oxonien en tant que boursier Rhodes. Suivirent en 1957 les entrées en fonction d'André Morel, LL.L. '53, M.A. '54 et, l'année suivante, de Jacques-Yvan Morin. Avant tout respectivement privatiste et internationaliste, ces deux derniers deviendront également des constitutionnalistes accomplis.

1961 sera une année faste pour la Faculté et son corps professoral. Seront embauchés tour à tour : Alice Desjardins, LL.L. '57, la première femme nommée professeure de droit à temps plein dans une université canadienne et plus tard la première femme nommée juge à la Cour d'appel fédérale; Pierre Elliott Trudeau, LL.L. '43, le futur 15<sup>e</sup> Premier ministre du Canada; et, en droit criminel, Antonio Lamer, LL.L. '56, futur juge en chef du Canada.

L'année suivante, la Faculté fonde le

premier centre universitaire de recherche en droit au Canada, l'Institut de recherche en droit public (aujourd'hui le Centre de recherche en droit public), avec comme mission « de favoriser et d'organiser la recherche en droit public, plus particulièrement en droit constitutionnel et en droit administratif ». Son premier directeur est Jean Beetz. Pierre Trudeau occupe le poste d'agrégé de recherche à demi-temps; Jacques Brossard, LL.L. '55, les rejoindra deux ans plus tard.

Devenu doyen de la Faculté en 1968, Beetz dut composer avec le départ de Trudeau pour la scène politique fédérale, amenant dans son sillage un autre constitutionnaliste tout juste arrivé à la Faculté l'année précédente, Paul Tellier. Ce dernier mènera une carrière remarquable dans la fonction publique et par la suite dans les plus hautes sphères du monde des affaires. Antonio Lamer quittera bientôt à son tour les rangs de la Faculté pour entreprendre sa carrière à la magistrature. À 36 ans, il est le plus jeune juge au Canada.

Ces départs coïncident avec l'emménagement de la Faculté dans un pavillon flambant neuf, plus tard baptisé le pavillon Maximilien-Caron, et l'arrivée d'une nouvelle cohorte de constitutionnalistes. Parmi eux on retrouve Andrée Lajoie, LL.L. '56 et François Chevrette, LL.L. '64, un ancien étudiant de Trudeau et de Desjardins qui deviendra l'un des plus éminents constitutionnalistes canadiens de sa génération. L'année suivante s'ajoutent au groupe Yves Ouellette, LL.L. '61, D.E.S. '63, LL.D. '65, André Tremblay et un récent diplômé de Harvard, Herbert Marx, LL.L. '67, qui conjuguera une triple carrière d'universitaire, d'homme politique et de juge.

On ne peut qu'imaginer l'expérience d'un.e étudiant.e de la Faculté à cette époque qui aurait suivi son cursus de droit constitutionnel devant un corps professoral composé d'un futur Premier ministre du Canada et père de la *Charte canadienne des droits et libertés*, d'un futur juge de la Cour suprême (Beetz), de la première professeure de droit au pays et future première juge de la Cour d'appel fédérale (Desjardins), d'un futur vice-premier ministre du Québec (Morin), d'un futur ministre de la Justice du Québec et juge de la Cour supérieure (Marx), d'un futur p.d.-g. de grandes sociétés telles Bombardier et la Compagnie des chemins de fer nationaux

du Canada (le « CN ») (Tellier), et de celui qui allait devenir le plus grand constitutionnaliste de l'histoire de la Faculté (Chevrette).

### *La formation en droit constitutionnel à la Faculté aujourd'hui*

Depuis cette époque, la Faculté continue de dispenser un programme de formation complet en droit constitutionnel. D'abord, le double cours de base obligatoire qui s'étend tout au long de la première année au baccalauréat offre une introduction générale aux grands principes fondamentaux du droit constitutionnel canadien (DRT 1501, DRT 1502). Par la suite, les étudiants.es désirant approfondir certains des thèmes explorés dans leurs cours de base ont le loisir de s'inscrire aux cours de libertés publiques (DRT 3503) (dont la paternité est attribuée à Pierre Trudeau du temps où il était un de nos professeurs agrégés), de droit des autochtones (DRT 3011) et de partage des compétences législatives (DRT 3502). En outre, des cours plus avancés examinant des thématiques de pointe, notamment en droit constitutionnel comparé, sont régulièrement offerts tant au premier cycle qu'aux cycles supérieurs (DRT 3002, DRT 6845).

Du côté plus pratique, la formation au premier cycle comprend le cours de rédaction juridique (DRT 2902) dans lequel une option « droit constitutionnel » est offerte, ainsi que l'opportunité de participer à un concours national de plaidoirie (DRT 3965), soit le concours Laskin en droit constitutionnel ou le concours Wilson qui porte sur les thèmes liés aux droits à l'égalité. L'étudiant.e au baccalauréat peut également effectuer un projet personnel de recherche ou un assistantat de recherche en droit constitutionnel sous la direction d'un.e professeur.e de son choix (DRT 3910, DRT 3947).

Aux cycles supérieurs, la Faculté offre des programmes de maîtrise (LL.M.) et doctorat (LL.D.) en droit aux candidats.es désireux d'entreprendre un projet de recherche visant à apporter une contribution à la discipline. Parmi ces diplômés.es en droit constitutionnel de la Faculté aux cycles supérieurs, nombre d'entre eux occupent actuellement un poste au sein du milieu universitaire. Au sein de notre Faculté, on reconnaît les professeurs Karim Benyekhlef, LL.B. '84, LL.M. '87, LL.D. '91, Noura Karazivan, LL.D. '12, Jean Leclair, LL.B. '85, LL.M. '90, Daniel Turp, LL.M. '80, et

Martine Valois, LL.B. '86, LL.D. '10.

D'autres de nos diplômés.es en droit constitutionnel se sont consacrés au service public ailleurs qu'à l'université. On peut citer par exemple : Alexandre Cloutier, LL.M. '04, député à l'Assemblée nationale du Québec et ancien ministre québécois; Yves de Montigny, LL.L. '78, LL.M. '81, juge à la Cour d'appel fédérale; Patrice Desbiens, LL.B. '97, LL.M. '02, juge-avocat général adjoint des Forces armées canadiennes; Linda Facchin, LL.M. '99, directrice générale, Affaires juridiques, Relations de travail et Droit de l'emploi à la Société Radio-Canada; Jean-Marc Fournier, LL.B. '81, LL.M. '91, député à l'Assemblée nationale du Québec et ministre québécois; Bernard Mandeville, LL.M. '87, juge-président de la Cour municipale de Montréal; et Stéphane Perrault, LL.B. '89, LL.M. '92, LL.D. '98, directeur général des élections par intérim et sous-directeur général des élections à Élections Canada.

Enfin, chaque automne la Faculté tient la Conférence annuelle Chevrette-Marx, son rendez-vous annuel en droit constitutionnel dans cadre duquel un.e juriste est invité à prononcer une allocution publique dont le texte sera publié aux Éditions Thémis. Cette année, l'allocution principale, qui se tiendra le 14 septembre, a été confiée à Danielle Pinard, LL.B. '83, professeure de droit constitutionnel à la Faculté et ancienne auxiliaire juridique du juge Lamer à la Cour suprême du Canada. En collaboration avec l'Université de Toronto, la Faculté organise également depuis 2012 la conférence quadriennale en droit constitutionnel Beetz-Laskin, un événement public d'une journée dans laquelle un groupe de constitutionnalistes provenant de partout au pays et des États-Unis se réunissent à la Faculté pour présenter leurs plus récents travaux en ce domaine.

Parmi les quelques 1 800 étudiant.es aux trois cycles qui arpenteront cette année les corridors de notre Faculté se trouve sans doute la prochaine génération de constitutionnalistes qui poursuivront et enrichiront l'œuvre inachevée laissée par les Trudeau, Beetz, Lamer, Chevrette et leurs successeurs.

J. Héту (dir.), Album Souvenir 1878-1978 Centenaire de la Faculté de droit de l'Université de Montréal, Yvon Blais 1978. Les diplômés de la Faculté de droit de l'Université de Montréal depuis 125 ans, Thémis 2003.





## Sofia Panaccio Directrice de la logistique

La culture du viol, ce concept présent dans notre société à travers les films, les débats politiques et les opinions populaires, pour ne nommer que ces quelques exemples, semble être assez mal interprété et victime d'une incompréhension généralisée. Et cela, même au sein de notre milieu universitaire où cette culture est, depuis un certain temps, un lourd enjeu. Ainsi, cette expression ne réfère pas uniquement à la perpétration d'un viol, elle englobe plutôt une gamme d'actes encourageant le non-respect du consentement sexuel, l'objectivation de la femme et la banalisation du refus. La musique pop est l'un des véhicules les plus sornois de cette mentalité qui ne cesse de se répandre. Chacune de ces représentations de la culture du viol est en effet bien illustrée dans *Blurred Lines*, la chanson pop de Robin Thicke, Pharrel Williams et du rappeur T.I. Ce succès RnB Funk datant de 2013 a engendré une polémique concernant le consentement sexuel qui n'a pas eu beaucoup d'écho dans les médias québécois.

La principale accusée, *Blurred Lines*, porte sur l'histoire d'une jeune femme dansant dans une boîte de nuit qui semble envoyer des signaux mixtes quant à son intérêt sexuel à l'égard du chanteur Thicke. Dès lors, celui-ci trouve approprié de lui inculquer des intentions qu'elle n'a peut-être pas en affirmant «*I hate these blurred lines! I know you want it*». Du point de vue des auteurs-compositeurs Thicke et Williams qui se sont justifiés en entrevue à la suite de ce scandale, la femme dont il est question dans la chanson rêvait plutôt d'une nuit torride en compagnie du chanteur, mais n'osait pas s'affirmer à ce sujet en raison de sa timidité.

Il semblerait donc que les paroles soient plus entraînantes que choquantes? Dès lors, quand Thicke chante «*Talk about getting blasted, I hate these blurred lines, I know you want it, but you're a good girl, the way you grab me, must want to get nasty*», il ne fait qu'encourager la femme à s'émanciper sexuellement? Selon la vingtaine d'associations étudiantes britanniques qui ont banni de leurs évènements universitaires cette chanson quelques mois après sa sortie en mars 2013, cette dernière représente la culture du viol purement et simplement.

La version complète du vidéoclip a d'ailleurs été bannie de Youtube, puisqu'on n'y entend non seulement ces paroles controversées, mais on y voit aussi trois mannequins, Emily Ratajkowski, Jessi M'Bengue et Elle Evans, quasiment nues (ne portant qu'une petite culotte et des chaussures précisément) dansant en compagnie des chanteurs de manière provocante. Cette chanson, qui a été qualifiée de *rapey* par la journaliste Tricia Romano du Daily Beast dans son article intitulé «*Blurred Lines, Robin Thicke's Summer Anthem, Is Kind of Rapey*», a pourtant été classée numéro 1 au Billboard américain *Hot 100* douze semaines d'affilées au cours de l'été 2013.

Ainsi, selon les précieux conseils de Thicke et Williams, lorsqu'une femme repousse vos avances, elle veut réellement dire le contraire. La conception même du viol repose en cette notion bien connue: le consentement sexuel doit être donné clairement et il peut être retiré à n'importe quel moment. Or, il semblerait que les auteurs-compositeurs de ce succès pop n'aient pas été mis au courant de ces principes légaux élémentaires.

Cette chanson a été victime d'une controverse beaucoup plus connue que celle de la glorification du viol. Thicke et Williams ont été reconnus coupables de

plagiat envers les enfants de l'auteur-compositeur Marvin Gaye, car plusieurs ressemblances étaient flagrantes avec sa chanson *Got to give it up* datant de 1977. La polémique qui a été revendiquée par de nombreux groupes féministes au sujet de la banalisation du consentement sexuel, quant à elle, n'a pas causé autant de problèmes aux auteurs de *Blurred Lines*. En effet, le vidéoclip complet a seulement été retiré de la version publique de Youtube après avoir été visionné plus d'un million de fois dans les quelques jours suivant sa sortie. Par ailleurs, il peut être facilement retrouvé en se connectant sur Youtube ou en allant sur Vevo ou Vimeo. Puis, sans vouloir offenser les principaux accusés, les paroles restent les mêmes que ce soit la version censurée ou non.

Alors que Thicke, Williams et T.I. se permettent de définir les notions de bonne et mauvaise fille en chantant «*No more pretending, Cause now you winning, Here's out beginning, I always wanted a Good girl, I know you want it*», un groupe d'étudiants en droit de l'Université d'Auckland en Nouvelle-Zélande a décidé de parodier ce single afin de le dénoncer. C'est précisément les *Law Revue girl* qui ont décidé de faire la parodie *Defined Lines*. Dans cette vidéo, on y voit trois jeunes femmes complètement vêtues, qui représentent les chanteurs pop, entourées d'hommes en tenue légère dans le but de mettre de l'avant l'aspect double standard du vidéoclip initial. Ainsi, contrairement à la version originale qui encourage les bonnes filles et la chirurgie plastique, la parodie prône davantage une vision féministe de la chose : «*So we can fuck this man's world, With all its bullshit, Girls don't deserve it, And that's why we quit, We ain't good girls, We are scholastic, Smart and sarcastic, Not fucking plastic*». Malgré le fait que cette version féminine du succès encourage le respect et le consentement, la vidéo a été signalée comme inappropriée et retirée de

Youtube seulement trois jours après sa sortie, soit plus rapidement que la version non-censurée de *Blurred lines* où on y voit les trois mannequins seins nus se soumettre à Thicke, Williams et T.I. Certes, *Defined Lines* a rapidement refait son apparition sur Youtube suite aux protestations des *Law Revue girls* d'Auckland. Heureusement, cette mésaventure a permis de prouver une fois de plus la notion de double standard.

*Blurred Lines* est loin d'être un cas isolé illustrant la présence de la culture du viol au sein de la culture musicale pop. Plus récemment, Rick Ross et Future dans leur succès *U.O.E.N.O.* ont osé banaliser les relations sexuelles sans consentement sous l'effet des drogues. «*Put Molly all in her champagne, she ain't even know it, I took her home and I enjoyed that, she ain't even know it*» sont des paroles plus qu'explicites à ce sujet.

Il n'est donc pas question de laisser cette culture occuper la place omniprésente qu'elle revendique. La définition des limites entre les relations sexuelles consentantes et le viol est claire, et les chansons telles que *Blurred Lines* ne font que promouvoir une vision sexiste de la femme et de sa sexualité. Il est temps de rendre désuète cette mentalité de culture entre les lignes, et cela peut débiter simplement par l'abolition de cette chanson offensante au sein de la Faculté de droit de l'Université de Montréal.

## VERDIR SON QUOTIDIEN

Marie-Christine Plouffe

Trésorière

Qui a fait pousser la tomate que vous avez mangée hier soir ? D'où vient le steak haché dans votre tacos ? La plupart du temps, on ne se pose même pas ces questions. On achète, on consomme et on recommence. De plus en plus détachés de la nourriture que nous mangeons, nous semblons avoir oublié qu'elle n'apparaît pas magiquement sur les tablettes d'une épicerie. Qu'on soit étudiant ou non, la nourriture fait partie de notre quotidien. Avec trois repas par jour (et, soyons honnête, quelques collations entre tout ça), on ne peut pas vraiment faire autrement.

Pour tous ceux et celles qui veulent tenter de se reconnecter à la nature, au rythme des saisons ainsi qu'à l'origine des aliments que nous consommons chaque jour, le jardinage urbain peut être très bénéfique. En plus de verdir votre environnement, il vous permet entre autres de manger des aliments sains, sans pesticides et cueillis à la maison plutôt qu'achetés en épicerie. Il permet aussi de réduire la pollution causée par le transport et l'emballage des aliments ainsi que de réduire votre facture d'épicerie. Je vous rassure, n'importe qui peut jardiner en ville, que vous ayez un grand jardin, simplement un petit balcon d'appartement, ou encore quelques fenêtres. Il faut seulement un brin de motivation et deux brins d'imagination.

À ce sujet, j'ai quelques petites idées à partager pour les débutants n'ayant pas de jardin. Je ne m'auto-proclamerai pas experte, mais selon mon expérience, il est toujours mieux de commencer par refaire pousser les légumes qu'on a déjà dans notre réfrigérateur. Par exemple, vous pouvez simplement déposer le bas de vos oignons verts dans une tasse d'eau sur le rebord d'une fenêtre ensoleillée et ils repousseront en l'espace d'une semaine, environ. Pour les fines herbes, les laitues et les céleris, vous pouvez faire la même chose. Simple, il faudra planter la base du légume dans la terre lorsque les racines auront repoussé. Un pot de taille moyenne fera très bien l'affaire. Si vous avez un balcon ensoleillé, gardez quelques graines de tomate, de poivron et de concombre la prochaine fois que vous en mangerez et faites-les sécher. Vous

pourrez les planter afin de faire des semis au mois de mars et laisser pousser le tout sur votre balcon en été. Si vous aimez le pâté chinois, simplement faire germer quelques patates et planter le tout dans un gros bac sur votre balcon. Vers la fin de l'été, le plant sera en fleurs et les patates seront prêtes à être récoltées. Vous pourrez manger des féculents presque à volonté ! Enfin, si vous avez un endroit assez ensoleillé dans votre appartement, vous pouvez planter différentes sortes de laitues, d'épinards et de roquettes dans un gros pot. Quand l'envie d'une salade vous prendra, vous n'aurez qu'à couper quelques feuilles.

Si vous aimeriez vous lancer dans un projet d'envergure mais que vous ne pensez pas avoir l'espace disponible à la maison, plusieurs lots dans des jardins communautaires sont offerts dans la ville de Montréal. Vous pouvez d'ailleurs vous renseigner sur leur site internet, où vous trouverez la liste complète, ainsi qu'une carte, des différents sites de jardins communautaires.

Parce que le phénomène du jardinage urbain est si vaste et que les possibilités sont infinies, je vous invite fortement à faire vos propres recherches si le sujet vous intéresse. Chaque plante a ses propres caractéristiques et doit être plantée dans un environnement particulier. Cependant, puisqu'on a la chance d'en avoir une grande variété, il est possible de nous adapter à l'environnement disponible.

Enfin, je suis bien consciente que la terre et les insectes, ce n'est pas pour tout le monde. Nous sommes cependant choyés puisque qu'il existe une tonne d'autres alternatives afin de consommer de manière plus responsable ; faire attention à la provenance de nos aliments, magasiner dans des marchés de producteurs locaux, acheter des œufs de poules en liberté, réduire notre consommation de viande, et considérer des produits alternatifs aux produits laitiers. Ces gestes représentent, selon moi, un très bon début. En gros, je crois qu'il faut simplement commencer à se poser des questions sur ce que l'on consomme et être ouvert à certaines réalités qui pourraient bouleverser notre quotidien. Être écolo, ce n'est pas juste une mode. C'est plutôt de faire le choix conscient de prendre soin de soi, des autres et de son environnement.

## LA MAISON VIDE

François Silvestre

Gestionnaire au contenu-web

Et dire qu'il est l'héritier du parti d'Abraham Lincoln. Ah, et il y a meilleur : et dire que la population américaine s'est trouvée indignée, voir surprise, d'entendre Donald Trump non pas faire preuve de hauteur de vue présidentielle, mais bien de rajouter de l'huile sur le feu continuellement depuis les événements de Charlottesville en Virginie. À l'origine du drame, on trouve la statue d'un général de l'armée confédérée (Robert E. Lee) que la municipalité de Charlottesville avait décidé d'enlever, à la lumière du fait que même s'il représentait une certaine fierté sudiste, il était avant tout un symbole de l'esclavagisme américain. Après, tout s'enchaîne : la colère des néonazis et des suprémacistes blancs et le rassemblement que l'on connaît tous. En effet, le 1<sup>er</sup> amendement de la Constitution américaine (celui qui permet la liberté d'expression), c'est pour tout le monde.

Or, alors que l'opinion publique américaine s'attendait à ce que le président fasse preuve de hauteur de vue en condamnant l'extrême droite, ce que tout président aurait dû faire, le petit milliardaire a lui-même soufflé sur les fameuses « braises de l'intolérance » en condamnant, il est vrai, d'une part les suprémacistes blancs, mais aussi les antiracistes qui ont par la suite répliqué [1]. Au passage, quelques jours après les événements malheureux, Robert E. Lee, le fameux général ségrégationniste, fut comparé à un certain George Washington [2]. Je vous laisse deviner par qui...

Entre temps, les chefs d'entreprise crient au scandale, Twitter s'enflamme et la moitié des républicains semblent pour la première fois mal à l'aise avec ce petit milliardaire. C'est donc avec un sentiment de contrariété, voire de stupéfaction, que je regarde nos voisins du sud en émoi. Vraiment? Vous pensiez qu'il allait devenir quelque chose d'autre que lui-même?

Dans des moments de crise, l'Amérique se tourne à chaque fois – et c'est bien normal – vers ses piliers, ses leaders. En premier, on retrouve évidemment le président : qu'il soit républicain ou démocrate, blanc ou noir, il devient comme le professeur qui demande aux élèves de se rasseoir sur leurs chaises et de

poursuivre la leçon, en expliquant calmement ce qui vient de se passer. Tous l'ont fait – que ce soit en 1941 sous Roosevelt après l'attaque de Pearl Harbor, en septembre 2001 sous Bush, ou encore sous Obama après la tuerie de l'école primaire de Sandy Hook – parfois avec beaucoup de succès (Obama se faisait appeler le *Counselor in chief*, déviation de son titre de commandant en chef des armées [3]), parfois moins (Bush fils, par exemple, et sa gestion superflue et parfois chaotique des suites de l'ouragan Katrina en 2005). Mais à la différence de Trump, Bush n'était pas un populiste fini qui avait contre lui une large faction de la société américaine. En tout cas, pas au début de sa présidence. Plusieurs le détestaient, mais c'était à cause de ses actions, pas de ses prises de paroles incendiaires et répétitives, de ses insinuations racistes ou de ses propos misogynes à n'en plus finir (vous vous souvenez du « Grab her by the pussy » gate?).

Ainsi – et c'est ce que je trouve le plus désolant dans la présidence de Trump – le président n'a pas pu et ne pourra jamais être autre chose qu'un politicien partisan, alors qu'il devrait être au moins de temps en temps un chef d'État. Barack Obama, après des événements à caractères racistes que l'Amérique connaît tant, était capable de chanter l'*Amazing Grace* lors d'événements à la mémoire de victimes [4] et de se voir mériter la stature morale d'un leader en temps de crise. Trump, lui, n'est capable que d'alimenter le feu en faisant ce dans quoi il excelle et ce qui l'a porté au pouvoir : de la polémique. Pour les trois ans et demi qui viennent, je pense que c'est cette différence qui en définitive marquera grandement une présidence Trump qui n'en est pas vraiment une. La Maison-Blanche est encore blanche. Et elle le restera. Mais pour l'instant, et comme en témoigne le nombre de fois où le président Trump part en voyage jouer au golf [5] (alors qu'il critiquait son prédécesseur pour faire exactement la même chose, bien qu'il l'ait fait beaucoup moins souvent que lui), on devrait plutôt appeler la résidence du président des États-Unis la Maison-Vide, autant au sens propre que figuré.

[1] <http://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1050535/charlottesville-violences-donald-trump-blame-nationalistes-gauchistes>

[2] <http://www.independent.co.uk/news/world/americas/us-politics/donald-trump-charlottesville-george-washington-a7895401.html>

[3] <https://www.wsj.com/articles/SB10001424052748704458204576073803937534220>

[4] [http://www.lemonde.fr/ameriques/video/2015/06/27/barack-obama-chante-en-hommage-aux-victimes-de-charleston\\_4663257\\_3222.html](http://www.lemonde.fr/ameriques/video/2015/06/27/barack-obama-chante-en-hommage-aux-victimes-de-charleston_4663257_3222.html)

[5] <https://www.nytimes.com/interactive/2017/04/10/us/politics/trump-golf-course-getaways.html?mcubz=1>



# Quand parler d'argent devient agréable (plus que tu pensais)

**Nicolas Thiffault-  
Chouinard**

Pour Desjardins 360d

**À deux pas du pavillon Jean-Brillant se dresse une succursale Desjardins, mais attention, ce n'est pas une succursale comme les autres. Compte rendu d'une visite à l'espace Desjardins 360<sup>d</sup> de l'Université de Montréal et entrevue avec une chargée de clientèle attentionnée.**

Le vendredi 11 août dernier, j'ai visité, un peu par curiosité, un peu par hasard, l'espace Desjardins 360<sup>d</sup> situé sur la rue Decelles, juste à l'angle de Queen Mary. En y entrant, j'avais presque l'impression de m'être trompé d'endroit, tellement l'ambiance et l'aménagement du lieu sont différents de l'image que je m'étais faite d'une caisse populaire. Je dois l'avouer, j'avais délaissé le réseau Desjardins, croyant à tort que leur offre de services était figée dans le passé et qu'il était temps d'aller voir ailleurs.

Elle est là la clef du concept derrière les 360<sup>d</sup>. Il s'agit d'un concept pour les 18-30 ans qui offre un accompagnement sur mesure pour la réalisation de projets, surtout en lien avec les études, la vie en appartement, le voyage et l'acquisition d'une première voiture. L'ambiance y est complètement différente des autres caisses et de toute autre banque. Quand on y entre, on trouve des tables basses, des fauteuils, une terrasse, une super machine à café, bref de quoi se mettre à l'aise.

Or, dire que la succursale 360<sup>d</sup> de Côte-des-Neiges se résume à une ambiance décontractée serait taire toute l'expertise des chargés de clientèle et leur approche différente, axée sur la simplicité et l'explication. Et ça, c'est sans compter sur le fait que les chargés de clientèle sur place sont qualifiés pour offrir tous les services financiers de Desjardins. D'ailleurs, lors de mon passage sur place, Stéphanie Ramdé a pris le temps de répondre à bien des interrogations. Entrevue!

**Q. Quel est le but des 360<sup>d</sup> de Desjardins ?**

**Stéphanie Ramdé.** Les espaces 360<sup>d</sup> ont ouvert leurs portes près des universités pour rapprocher Desjardins des étudiants. Le but est d'offrir nos services financiers, mais aussi de faire comprendre le monde de la finance aux jeunes adultes. On explique, on prend le temps de faire un budget.

Ultimement, on a à cœur votre réussite, parce qu'on investit en vous!

**Q. Donc, quand quelqu'un vient vous voir, vous ne faites pas que lui donner de l'argent?**

**S.R.** (Rire) Non, si c'était si facile. D'abord, on discute avec la personne. On prend le temps de voir où elle en est, ses revenus, ses principales dépenses. On brosse un portrait financier, on fait un budget. Parfois les membres en ont déjà un, mais n'ont pas pensé à certaines dépenses. Ensuite on regarde le manque à gagner sur une base annuelle et on commence à discuter de marge de crédit, par exemple.

**Q. Bon! C'est ce que je me demandais. Qu'est-ce que c'est une marge de crédit?**

**S.R.** Une marge de crédit, c'est un outil de financement. Desjardins vous prête de l'argent dont votre propre potentiel nous sert de garantie. On ne vous prête pas plus que ce que nous calculons ensemble au moment de faire votre budget. Notre but n'est pas de vous surendetter non plus! Cet argent agit comme une protection à découvert pour votre compte, un "backup". Par exemple, si vous achetez un livre à 100 \$ et qu'il n'y a que 60\$ dans votre compte, les 40\$ manquants seront déduits de votre marge.

**Q. Donc, au jour le jour, ma marge se gère toute seule?**

**S.R.** Oui, on peut dire ça. Pendant l'année, s'il y a des entrées d'argent, elles seront d'abord utilisées, puis la marge ensuite. Il n'y a pas à décider si l'on veut « mettre quelque chose sur la marge »; c'est automatique. Parallèlement, si un étudiant a une entrée d'argent et souhaite « recharger sa marge », il peut le faire. Il n'y a pas d'obligation de rembourser à un moment précis, on peut le faire à tout moment.

**Q. Pourquoi est-ce qu'une marge est plus avantageuse qu'une carte de crédit ?**

**S.R.** Le taux! Une carte de crédit n'est pas un outil de financement, contrairement à ce qu'on peut croire. C'est un outil utile pour assurer les petites dépenses courantes pour lesquelles on a déjà l'argent ou encore que l'on sait qu'on l'aura. Quand une carte de crédit n'est pas remboursée, les intérêts commencent à courir et, contrairement à la marge, ils peuvent être très élevés. La carte de crédit, c'est surtout pour reporter le paiement

de quelque chose. Ça donne grosso modo 21 jours avant de devoir payer, mais il faut l'utiliser intelligemment.

**Q. Bon, mais là... est-ce que je peux prendre ma marge pour faire... autre chose (#voyage) ?**

**S.R.** Beaucoup d'étudiants nous posent cette question-là! D'abord, il est évident qu'une marge, c'est avant tout du crédit qu'il faudra rembourser ensuite. À ce compte-là, ce n'est pas ce que l'on propose aux membres qui viendraient nous voir avec des projets de voyage. Pour un voyage, il vaut mieux épargner. On a des outils pour ça. On commence par voir ensemble où vous voulez aller, ce que vous voulez faire, on estime ensemble les coûts et on planifie combien par semaine il faut mettre de côté.

**Q. C'est si simple que ça épargner ?**

**S.R.** Oui, avec nos comptes épargnes à intérêts élevés et notre application mobile ça devient assez simple. Vous pouvez transférer autant de fonds que vous voulez, aussi souvent que vous le pouvez, des petits ou des plus gros montants, directement sur votre téléphone. Donc, disons que vous recevez de l'argent pour votre anniversaire et que vous voulez l'épargner pour un voyage, avec l'application c'est facile et ça vous empêche de le dépenser tout de suite!

**Q. Oui! Je pense qu'on s'entend là-dessus! Bon, je voulais aussi savoir, qu'est-ce qui se passe après mes études ?**

**S.R.** Pour ce qui est de l'épargne, même après vos études, cet argent vous appartient. Et même si vous changez d'idée et achetez plutôt une voiture au lieu de faire un voyage, ça ne change rien. Maintenant pour ce qui est de la marge de crédit, après n'avoir remboursé que les intérêts pendant vos études, il faudra commencer à rembourser le capital.

**Q. Intérêts, capital ? C'est quoi ça ? (Rire gêné)**

**S.R.** Je peux te l'expliquer, c'est tout à fait normal d'avoir besoin d'explications. Le capital, c'est le montant que l'on vous prête, disons 100 \$ pour faire simple. Le taux d'intérêt, c'est ce que l'on prend en plus du capital pour assurer un rendement pour la caisse, disons 2,5 %. Donc, pour chaque tranche de 100 \$ au bout d'une année, tu dois remettre 102,50 \$. Pendant que tu es encore aux études, on ne te demande de rembourser que les intérêts. Tu peux rembourser plus si tu as les

moyens, mais ce n'est pas une obligation.

**Q. Donc à la fin de mes études, je commence à rembourser le capital?**

**S.R.** Oui, exactement. Mais on planifie ça aussi, il n'y a pas de quoi s'inquiéter là! À la fin de vos études, il y a six mois de grâce, en général pour permettre aux gens de se placer dans un premier emploi, de déménager. On a des membres qui viennent de loin pour étudier à Montréal, alors les six premiers mois, c'est pour faire le point. Ensuite, on prend rendez-vous ensemble et on planifie un remboursement échelonné.

**Q. Un remboursement échelonné? Est-ce qu'il faut payer tout de suite après?**

**S.R.** Ce n'est pas une obligation. On peut échelonner le remboursement sur 5, 10, parfois même 15 ans. Mais plus on attend, moins c'est avantageux au final, car il ne faut pas oublier les intérêts. En moyenne, les gens remboursent entre 5 et 7 ans. Mais contrairement à une hypothèque, il est possible de rembourser plus rapidement.

**Q. Bon... ça fait beaucoup d'informations à traiter pour un seul jour! Est-ce qu'on peut revenir vous voir ici?**

**S.R.** Oui! N'importe quand. Nos horaires sont adaptés pour répondre aux besoins des étudiants; on est ouvert à partir de neuf heures, et ce, jusqu'en soirée et même le samedi jusqu'à la fin du mois de septembre. Mieux encore, il y a des succursales 360<sup>d</sup> près d'autres universités. Juste à Montréal, nous sommes présents ici, à l'UdeM, mais aussi à l'UQAM, à Concordia, à McGill et à l'ÉTS. Tout le monde peut en profiter!

**C'est ainsi que s'est conclue cette visite à la succursale Desjardins 360<sup>d</sup> sur la rue Decelles. Avec autant d'idées dans la tête, je pense que je vais laisser tomber mon plan de prendre la marge pour voyager; je vais épargner à la place. Voilà qui semble plus raisonnable! Arrivederci... Dans un an, mais quand même.**

**Desjardins 360d, UdeM  
5150, avenue Decelles  
Montréal (Québec) H3T 1V4  
514 383-0252 ou 1 844 866-9932  
<https://www.desjardins.com/360d>**

